



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES**

2024

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	4
1.1 PRESENTATION D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE ET DE SON TERRITOIRE	4
1.2 LES INSTITUTIONS DE L'AGGLOMERATION ET LE SERVICE DECHETS	5
1.3 LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	7
1.4 EVENEMENT MARQUANT DE L'ANNEE 2024	8
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES	9
2.1 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES COLLECTES D'EPN	9
2.2 TONNAGES COLLECTES	10
2.2.1 Evolution des tonnages 2024 par rapport à 2023	10
2.2.2 Evolution des tonnages des principales filières de déchets	11
2.2.2.1 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	11
2.2.2.2 Emballages / Papiers	13
2.2.2.3 Verre	14
2.2.2.4 Déchets Verts	15
2.2.2.5 Encombrants	16
2.2.3 Indices de réduction des déchets par rapport à 2010	17
2.2.4 Evolution des tonnages globaux depuis 2010	18
2.3 PRE COLLECTE	19
2.3.1 Porte à porte	19
2.3.2 Apport volontaire	22
2.4 DECHETERIES, ECO-POINTS ET POINTS-VERTS	22
2.4.1 Déchets acceptés	22
2.4.2 Modalités d'ouverture des sites	23
2.5 LE TRAITEMENT DES DECHETS	25
2.5.1 Organisation du traitement des déchets	25
2.5.2 Bilan du traitement des déchets	26
2.6 IMPACT ENVIRONNEMENTAL	27
3. LES INDICATEURS FINANCIERS	29
3.1 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS D'EPN	29
3.1.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	29
3.1.2 La Redevance Spéciale (RS)	29
3.1.3 Les autres facturations	29
3.2 MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES	30
3.3 SYNTHESE BUDGETAIRE DU SERVICE 2024	30
3.3.1 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements	30

3.3.2	Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement.....	31
3.4	STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS.....	32
3.4.1	La nature des charges.....	32
3.4.2	La nature des produits.....	32
3.4.3	Coût des différents flux de déchets.....	33
4.	ACTIONS DE PREVENTION ET COMMUNICATION.....	34
4.1	COMMUNICATION PREVENTIVE.....	34
4.2	CALENDRIERS DE COLLECTE.....	34
4.3	CONSIGNES DE TRI.....	35
4.4	ACTIONS DE PREVENTION.....	35
4.5	LIMITATION DE LA PUBLICITE.....	36
4.6	OUTILS INTERNET.....	36
4.7	ACTIONS DE SENSIBILISATION.....	37
4.8	QUALITE DU TRI.....	37
4.9	ETUDES.....	38
4.9.1	Etude Biodéchets.....	38
4.9.2	Appel à projet CITEO.....	39
4.10	PLPDMA.....	39
5.	ANNEXES.....	40

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 PRESENTATION D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE ET DE SON TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie a été créée le 1^{er} janvier 2017 par la fusion du Grand Évreux Agglomération (GEA) avec la Communauté de Communes la Porte Normande (CCPN).

En 2018, le périmètre évolue avec les arrivées des communes de :

- Mouettes en provenance de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
- Jouy-sur-Eure et Fontaine-sous-Jouy en provenance de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération ;
- Acon, Courdemanche, Droisy, Illiers-l'Évêque, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-sur-l'Estrée, Moisville, Muzy et Saint-Germain-sur-Avre en provenance de la Communauté de Communes Interco Normandie Sud Eure.

Située dans le sud-est du département de l'Eure, l'intercommunalité Évreux Portes de Normandie regroupe 74 communes.

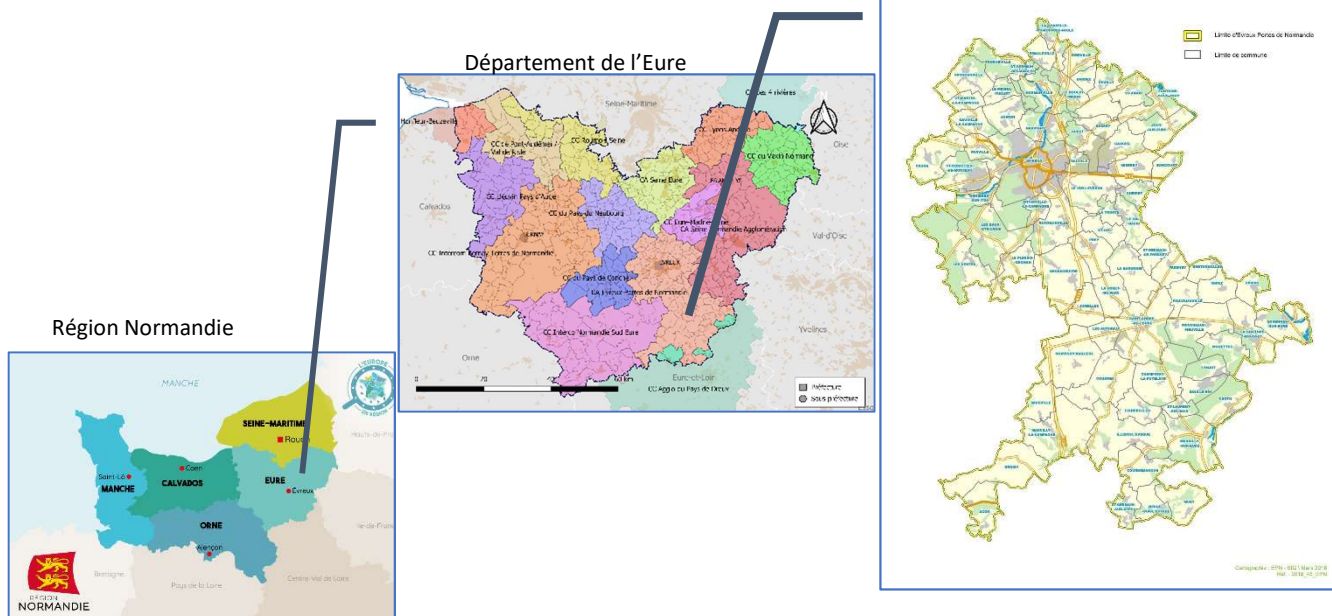
POPULATION DESSERVIE

113 592 habitants

(Source INSEE : www.insee.fr)

SUPERFICIE 659,3 km²

CARTES DU TERRITOIRE



1.2 LES INSTITUTIONS DE L'AGGLOMERATION ET LE SERVICE DECHETS

LES INSTANCES DE VALIDATION

L'orientation et le pilotage de la compétence déchets ont lieu en bureau et en commission sous la présidence de M. LEFRAND Guy, Président d'agglomération et de Mme MARTIN Rosine, 6^{ème} Vice-Présidente en charge de la propreté, de la collecte et du traitement des déchets.

Le service déchets présente en 4^{ème} Commission Voirie et Déchets, les dossiers en cours et les bilans des actions menées.

Les décisions sont votées par délibération du Conseil Communautaire.

REPRESENTANTS

Les Commissions se réunissent régulièrement. Elles permettent de préparer en amont les dossiers à soumettre aux membres du Bureau et du Conseil Communautaire.

Le Bureau : 24 membres (le Président, 14 Vice-présidents et 9 conseillers communautaires)

Le Conseil Communautaire : 124 conseillers communautaires

SIEGE SOCIAL

Le siège social est situé Hôtel d'Agglomération - 9 rue Voltaire – CS 40423 – 27005 EVREUX

Téléphone : 02 31 31 92 92 / Allo Cadre de vie : 02 32 32 27 27

Site internet général : <https://evreuxportesdenormandie.fr/>

HORAIRES D'OUVERTURE

Ouvert du lundi au jeudi de 8h à 17h, le vendredi sur rendez-vous uniquement.

LES COMPETENCES

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté d'Agglomération exerce les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES	COMPETENCES OPTIONNELLES	COMPETENCES FACULTATIVES
• Développement économique • Aménagement de l'espace communautaire • Equilibre social de l'habitat • Politique de la Ville • Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) • Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs • Actions de développement économique • Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés	• Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire ; parcs de stationnement d'intérêt communautaire • Assainissement • Eau • Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie • Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire • Maisons de services au public - MSAP	• Animation, coordination, évaluation et mise à jour du SAGE de l'Iton • Ruissellement • Enseignement supérieur • Appui à la recherche • Appui à la formation professionnelle • Développement des usages et réseaux numériques • Cohésion sociale et territoriale • Petite enfance • CISP - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance • Soutien au sport de compétition de haut niveau pour le Basket Ball, Volley Ball et Hand Ball • Soutien aux activités et manifestations événementielles à rayonnement communautaire • Fourrière animale • Centrale d'achats • Equipements touristiques, de loisirs et d'hébergements • Gestion des eaux pluviales urbaines

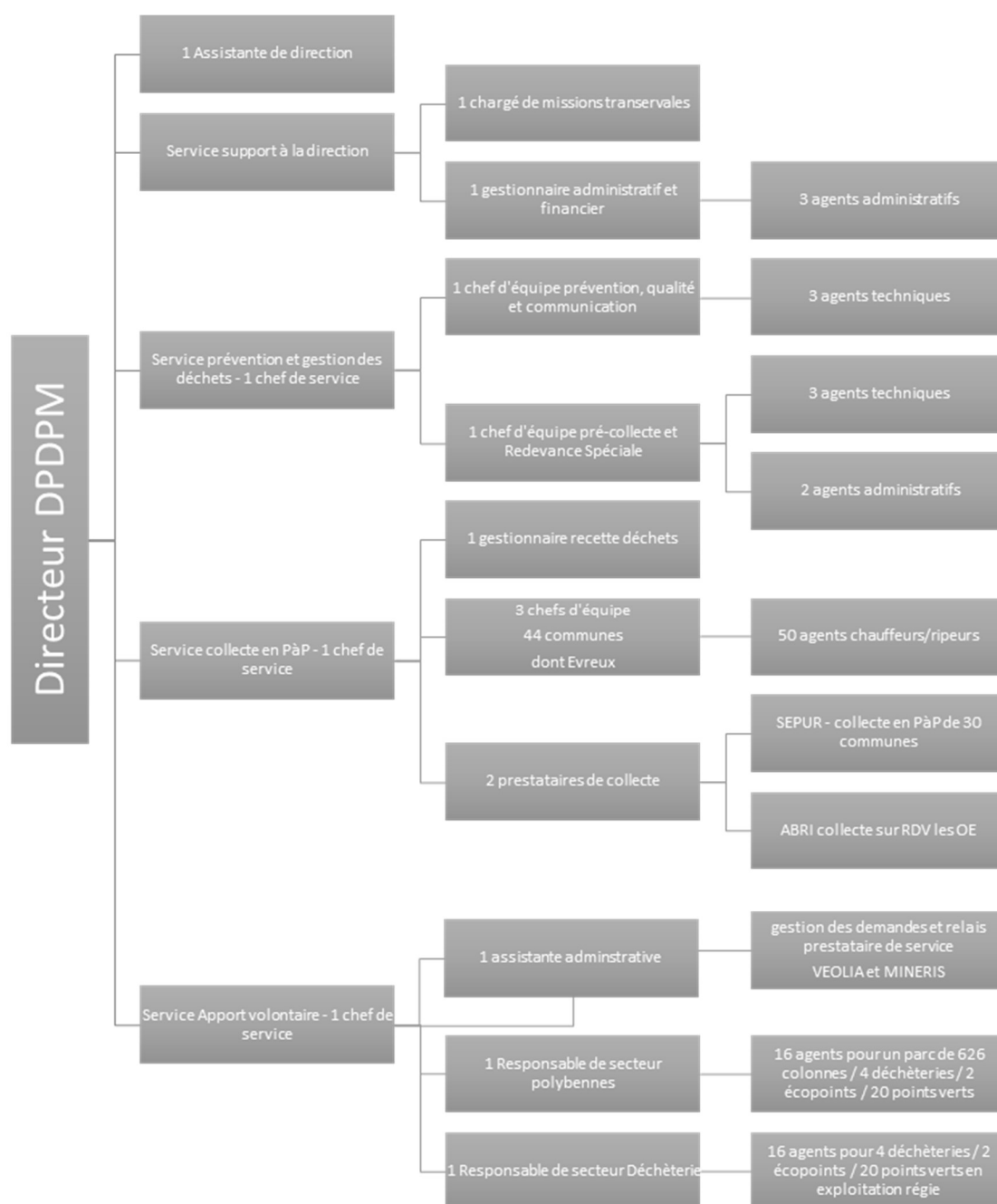
L'ORGANISATION DU SERVICE DECHETS

Le Service déchets dépend de la Direction Propreté, Déchets et Parc Motorisé (DPDPM). Cette direction relève de la Direction des Services Techniques de l'agglomération EPN, qui est sous la Direction Générale des Services mutualisés EPN et Ville d'Evreux.

Le schéma suivant présente la DPDPM.



Le schéma suivant présente l'organigramme du Service déchets au 1^{er} janvier 2024.



1.3 LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

La compétence englobe l'ensemble de l'activité de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Dans le cadre de la prise de compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », EPN s'est substituée aux communes.

Le traitement des déchets est assuré par le syndicat de traitement SETOM.

LES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE DECHETS D'EPN

	Collecte en porte à porte	Bornes d'apport volontaire	Points verts	Déchèteries et éco-points
Ordures ménagères résiduelles	✓	✓*		
Recyclables secs	✓	✓*		✓
Déchets verts	✓**		✓	✓
Encombrants	✓			✓
Verre		✓		✓
Gravats				✓
Cartons				✓
Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)				✓
Déchets d'ameublement				✓
Bois				✓
Ferraille				✓
Plâtre				✓
Déchet Dangereux des Ménages (DMS)				✓
Déchets Diffus Spécifiques				✓
Amiante				✓***

* : Uniquement sur une partie du territoire équipée de colonnes d'apport volontaire ;

** : Uniquement sur les communes d'Evreux et de Gravigny ;

*** : Sur inscription préalable uniquement.

1.4 EVENEMENT MARQUANT DE L'ANNEE 2024

Dans la continuité des actions d'harmonisation des prestations débutées en 2023, des modifications de collecte sont faites en 2024 :

- Collecte tous les 15 jours pour les déchets recyclables sur tout le territoire sauf sur les zones très urbaines comme Evreux (modification de la fréquence des communes du Sud)
- Collecte tous les 15 jours des ordures ménagères sur tout le territoire sauf sur les zones très urbaines comme Evreux. Réduction motivée par les consignes de tri et la collecte des biodéchets qui vont fortement réduire la production des ordures ménagères résiduelles
- Remplacement de la collecte en porte à porte des encombrants par une collecte sur rendez-vous, plus adaptée pour valoriser les déchets collectés

Afin que les administrés des communes du sud de l'agglomération puissent s'adapter à une fréquence de collecte des déchets recyclables bimensuelle au 1^{er} janvier 2024, le service pré-collecte, par anticipation, a réalisé le changement de capacité des bacs de tri de ces communes.

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES COLLECTES D'EPN

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des flux de déchets collectés en **porte-à-porte** et en **apport volontaire**, et précisent pour chacun le mode d'exploitation, la fréquence de collecte, le type de contenant.

COLLECTES PORTE A PORTE

FLUX DE DECHETS	MODE D' EXPLOITATION	FREQUENCE DE COLLECTE			CONTENANT
		Ex - GEA		ex-CCPN	
		Evreux	Hors Evreux		
Ordures ménagères résiduelles	Régie et prestation	Habitats individuels : C1 Centre-ville : C5 Secteur habitat vertical : C2	C0,5	C0,5	Bac gris/gris
Emballages et Papiers	Régie et prestation	C1	C0,5	C0,5	Bac gris/jaune
Déchets végétaux	Régie	C1 (d'avril à juin et de septembre à novembre) uniquement sur les communes d'Evreux et de Gravigny		-	sac logoté réutilisable - 50L
Encombrants	Prestation	sur rdv			Sans contenant
Déchets des professionnels	Régie	C1 à C2	-	-	Bac

Cx : x fois par semaine (C1 : 1 fois/semaine – C0, 5 : 1 fois/2 semaines)

Le territoire d'EPN est divisé en 3 secteurs pour la collecte en porte à porte (*Annexe1*) :

- Zone Nord collectée en Régie, soit 5 communes
- Zone Nord collectée par SEPUR, soit 30 communes
- Zone Sud collectée en Régie, soit 39 communes

Les fréquences de collecte par commune sont présentées en *Annexe2*.

Les ordures ménagères et les emballages/papiers sont également collectés en apport volontaire sur certaines zones du territoire.

COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

FLUX DE DECHETS	MODE D'EXPLOITATION	FREQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT
Ordures ménagères résiduelles	Régie	au besoin selon remplissage	point d'apport volontaire
Emballages et Papiers	Régie	au besoin selon remplissage	borne d'apport volontaire
Verre	Régie et prestation	au besoin selon remplissage	borne d'apport volontaire

2.2 TONNAGES COLLECTES

2.2.1 Evolution des tonnages 2024 par rapport à 2023

Dans le tableau ci-dessous, le flux OMr est à la baisse (-9%) par rapport à 2023, cela démontre donc un changement de comportement de la part des usagers suite à la réduction de fréquence de collecte sur le territoire.

Les déchets végétaux demeurent des déchets dont la production est la plus aléatoire, variant fortement en fonction des conditions climatiques. En 2024, une hausse du tonnage est observée par rapport à 2023 (+20%).

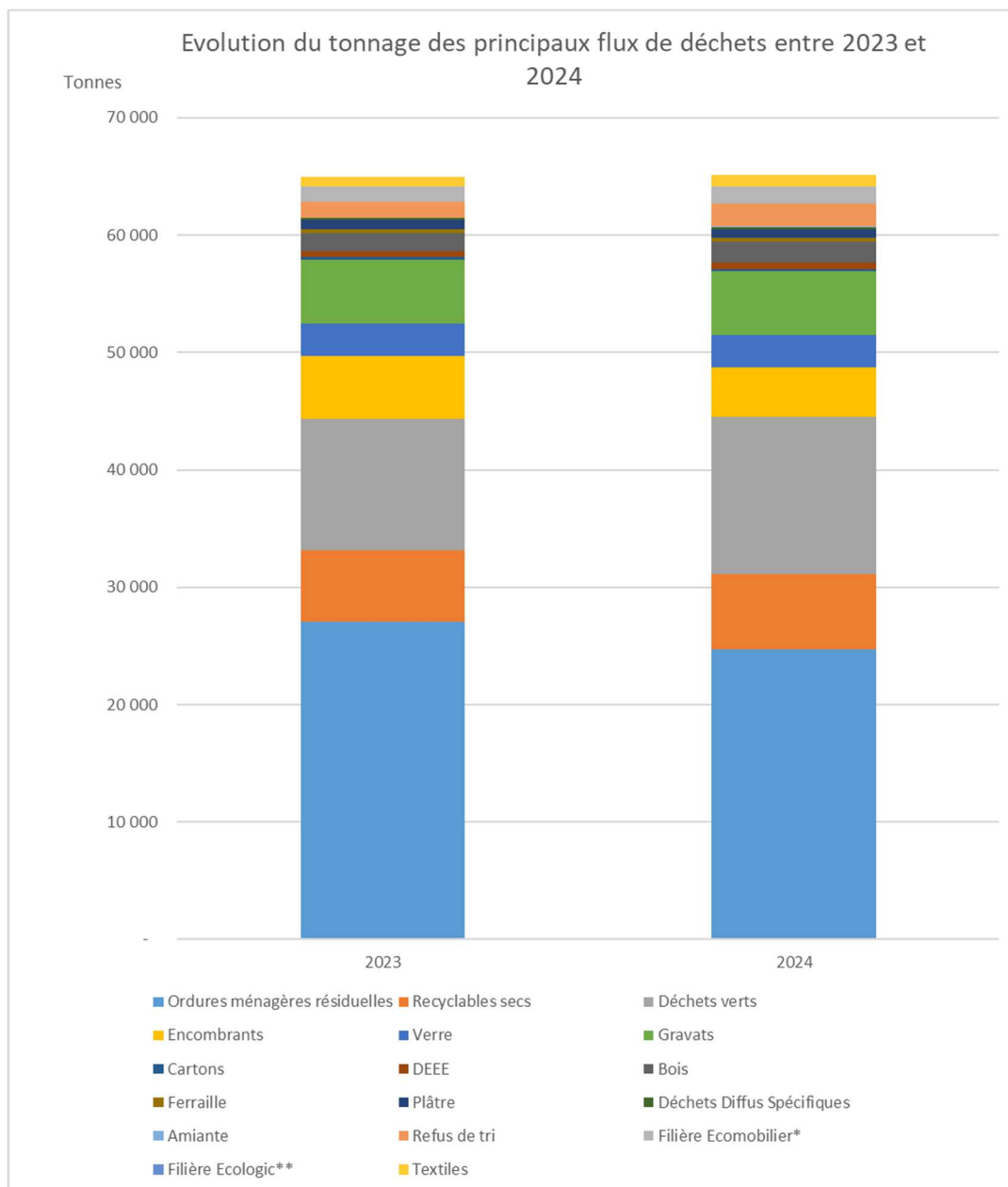
Le tonnage des encombrants est en baisse de 1 150 tonnes soit -21%, cela montre que les nouvelles modalités de collecte sur rendez-vous permettant un meilleur tri et le réemploi des encombrants.

Pour l'ensemble des flux, la tendance est au maintien du tonnage global par rapport à 2023 (+0,24%).

Flux	2023	2024	Variation 2024-2023 en tonnes	Variation 2024-2023 en %
Ordures ménagères résiduelles	27 065	24 710	-2355	-9%
Recyclables secs	6 063	6 418	355	6%
Déchets verts	11 203	13 414	2211	20%
Encombrants	5 351	4 201	-1150	-21%
Verre	2 790	2 757	-33	-1%
Gravats	5 457	5 445	-12	0%
Cartons	207	168	-39	-19%
DEEE	458	503	45	10%
Bois	1 586	1 823	237	15%
Ferraille	336	354	18	5%
Plâtre	763	686	-77	-10%
Déchets Diffus Spécifiques	154	191	37	24%
Amiante	22	39	17	78%
Refus de tri	1 402	1 988	586	42%
Filière Ecomobilier*	1 294	1 443	150	12%
Filière Ecologic**		4	4	-
Pneus	42	45	3	7%
Textiles	829	985	156	19%
Total	65 021	65 176	155	0,24%

* Filière Ecomobilier : Mobilier, Articles de Bricolage et de Jardin, Jouets

** Filière Ecologic : Articles de Sports et Loisirs, Articles de Bricolage et de Jardin Thermique

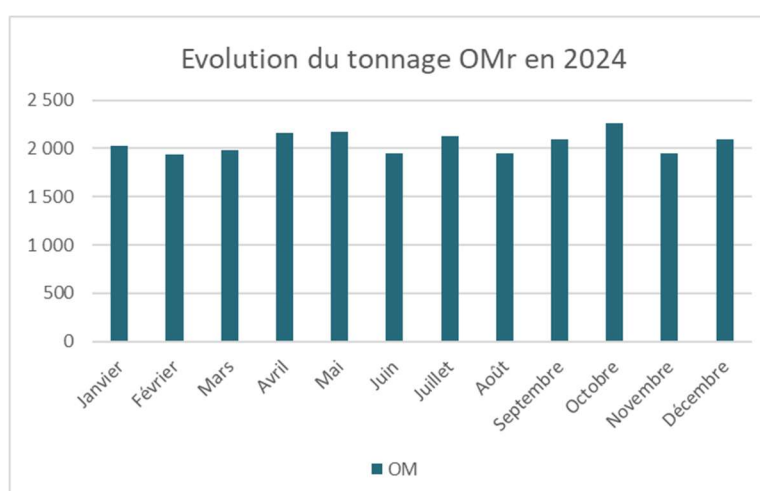
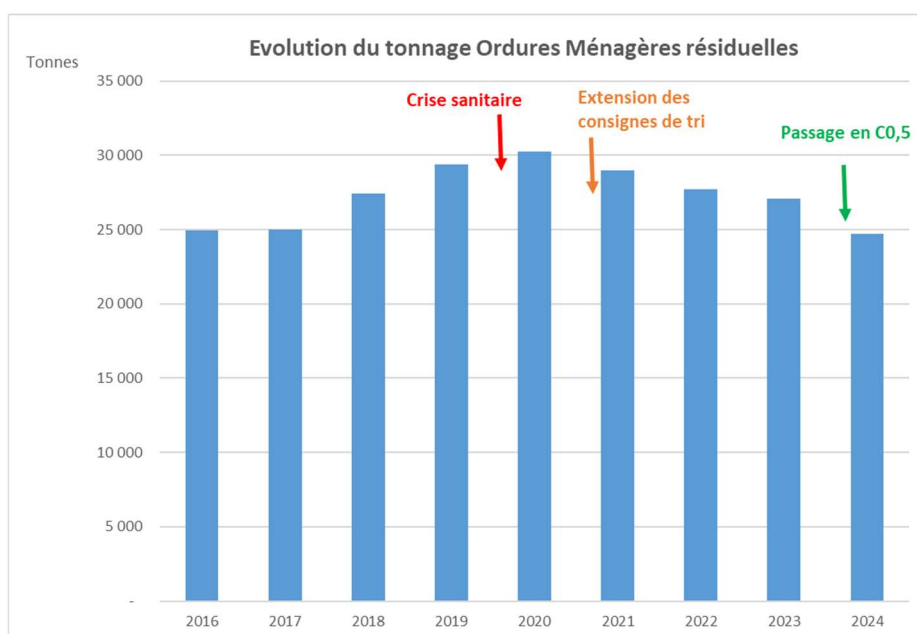


Ce graphique montre que le volume global des déchets est quasiment constant entre 2023 et 2024. La part des Ordures Ménagères reste la plus importante, même si le tonnage a diminué.

2.2.2 Evolution des tonnages des principales filières de déchets

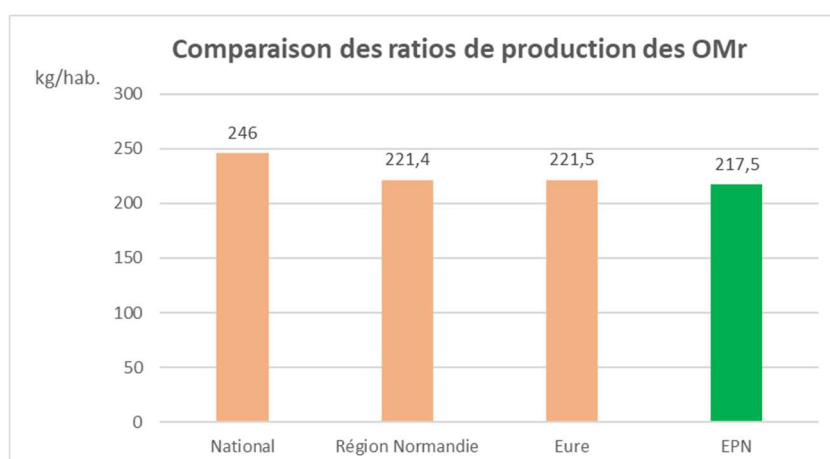
2.2.2.1 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Pour l'année 2024, le tonnage des OMr est de 24 710 tonnes sur le territoire. Le tonnage des OMr est en baisse depuis la mise en place des consignes de tri en 2021 et on observe une baisse supplémentaire depuis la réduction de fréquence de collecte en 2024, soit une variation de -9% (-2 355 tonnes) par rapport à 2023.



Le tonnage mensuel des OMr en 2024 est plus important sur les mois concernés par des vacances scolaires ou jours fériés.

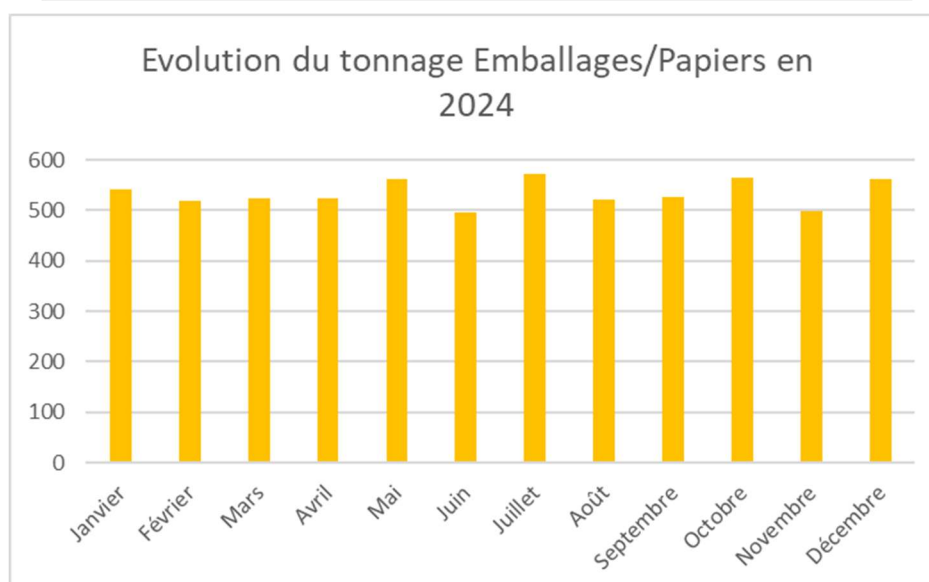
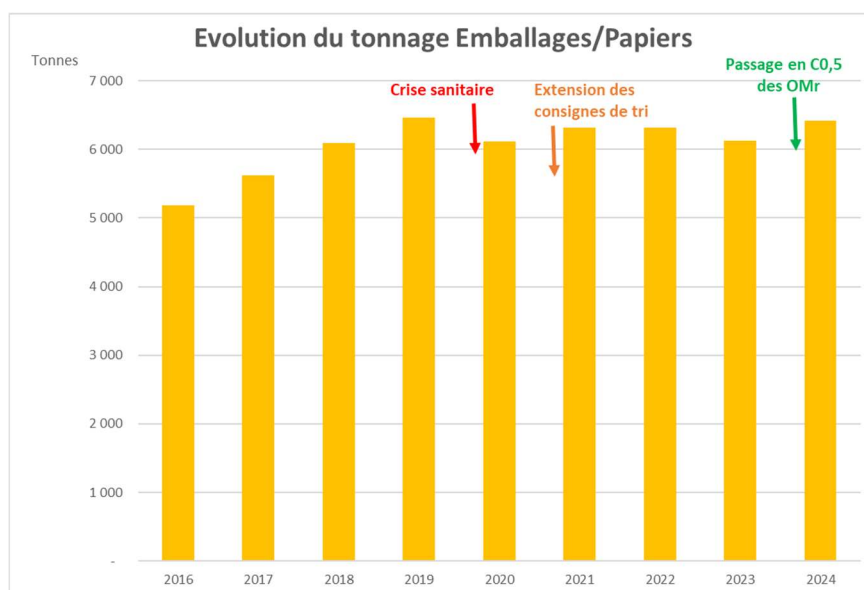
Le graphique ci-dessous montre les ratios de production des OMr au niveau national, régional et départemental selon les données de l'OBDEC (Observatoire Déchets Normandie, données 2023).



2.2.2.2 Emballages / Papiers

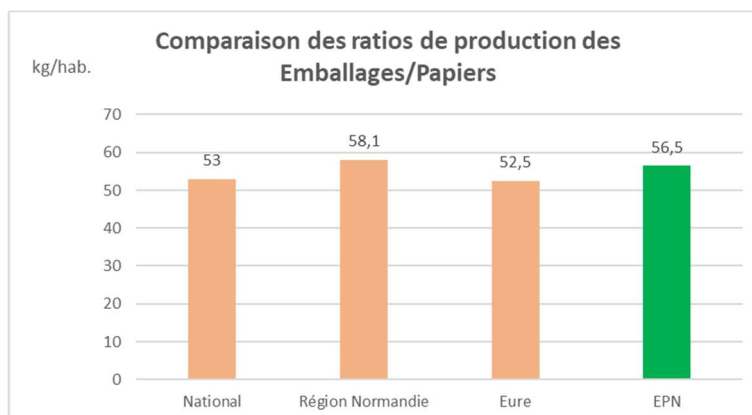
Les déchets Emballages et Papiers sont les déchets d'emballages recyclables et les papiers/journaux. Ils sont collectés en **porte-à-porte et en apport volontaire** sur les bornes mises à disposition des usagers.

Pour l'année 2024, le tonnage collecté des Emballages/Papiers est de 6 418 Tonnes sur le territoire. En 2024 on observe une augmentation de 6% (+355 tonnes) par rapport à 2023. La mise en place des extensions des consignes de tri depuis septembre 2021 semble être comprise par les usagers. La réduction de fréquence des OMr en C0.5 à compter du 1^{er} janvier 2024 a permis d'améliorer le geste de tri des usagers.



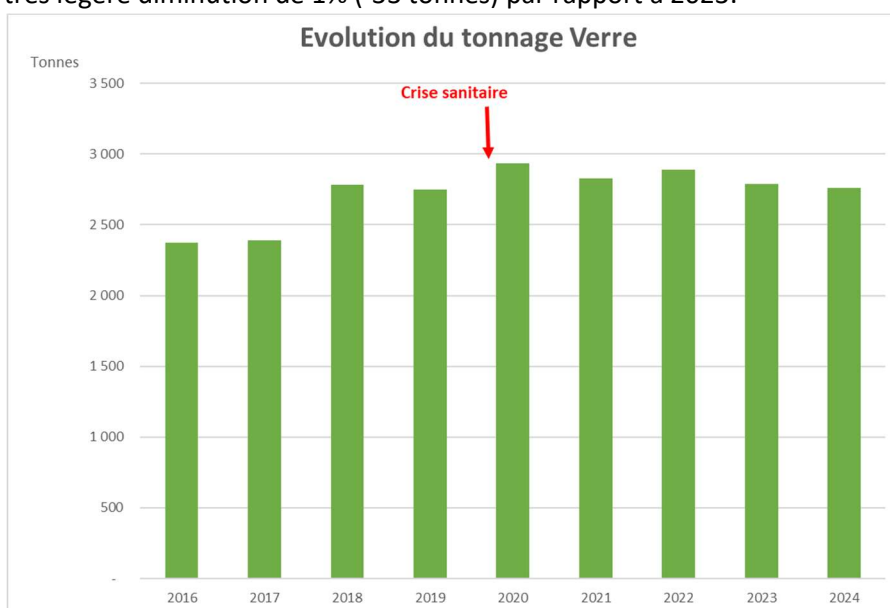
Le tonnage mensuel des Emballages/Papiers varie peu, il est plus important sur les mois de mai, juillet, octobre et décembre.

Le graphique ci-dessous montre les ratios de production des Emballages/Papiers au niveau national, régional et départemental selon les données de l'OBDEC (Observatoire Déchets Normandie, données 2023).

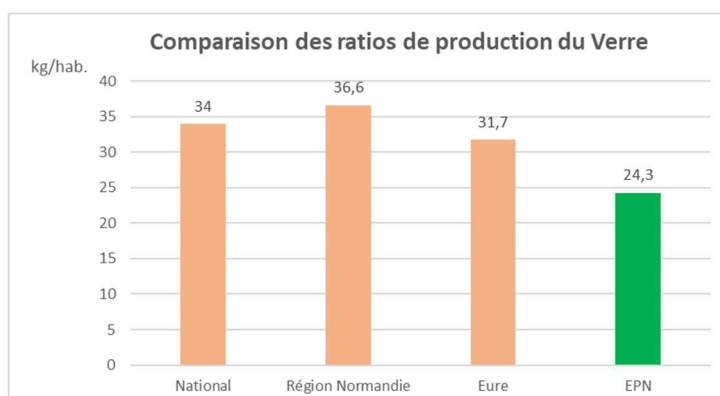


2.2.2.3 Verre

Les déchets en Verre sont collectés en apport volontaire sur les bornes mises à disposition des usagers. Pour l'année 2024, le tonnage collecté du Verre est de 2 757 Tonnes sur le territoire. En 2024, on observe une très légère diminution de 1% (-33 tonnes) par rapport à 2023.



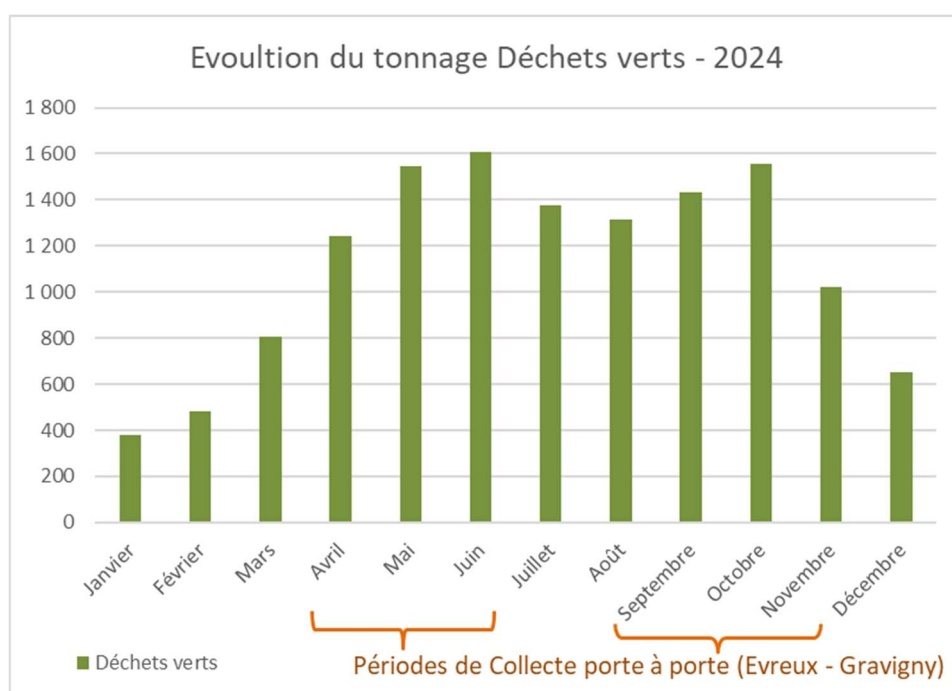
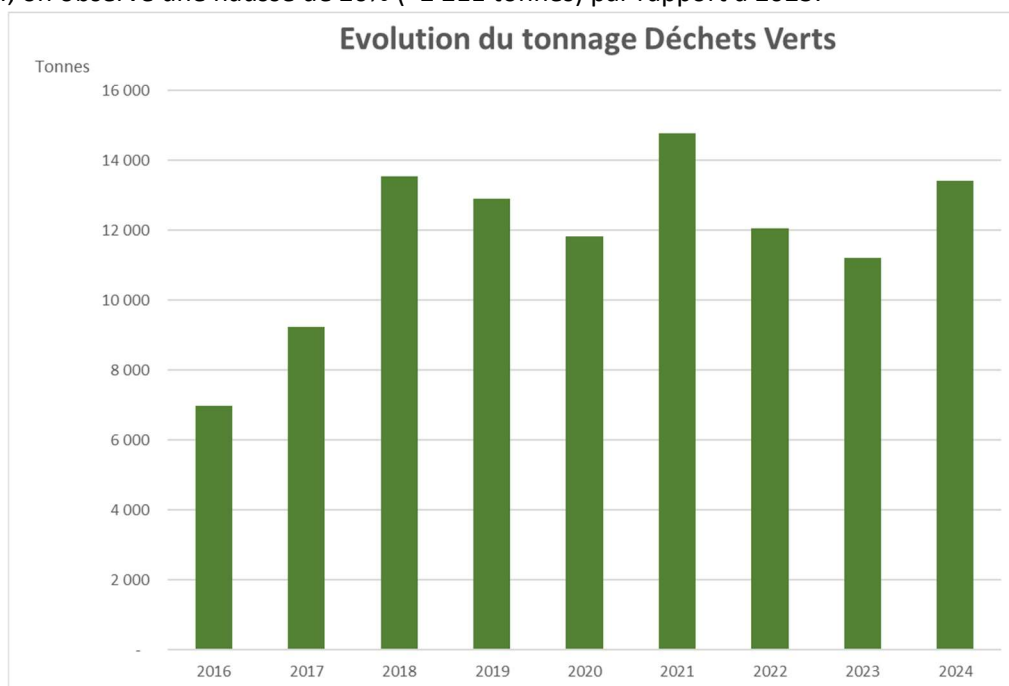
Le tableau ci-dessous montre les ratios de production du Verre au niveau national, régional et départemental selon les données de l'OBDEC (Observatoire Déchets Normandie, données 2023).



2.2.2.4 Déchets Verts

Les Déchets Verts sont collectés en déchèterie, points verts sur l'ensemble du territoire et en porte-à-porte sur les communes d'Evreux et de Gravigny.

Pour l'année 2024, le tonnage global collecté des Déchets Verts est de 13 414 Tonnes sur le territoire. En 2024, on observe une hausse de 20% (+2 211 tonnes) par rapport à 2023.

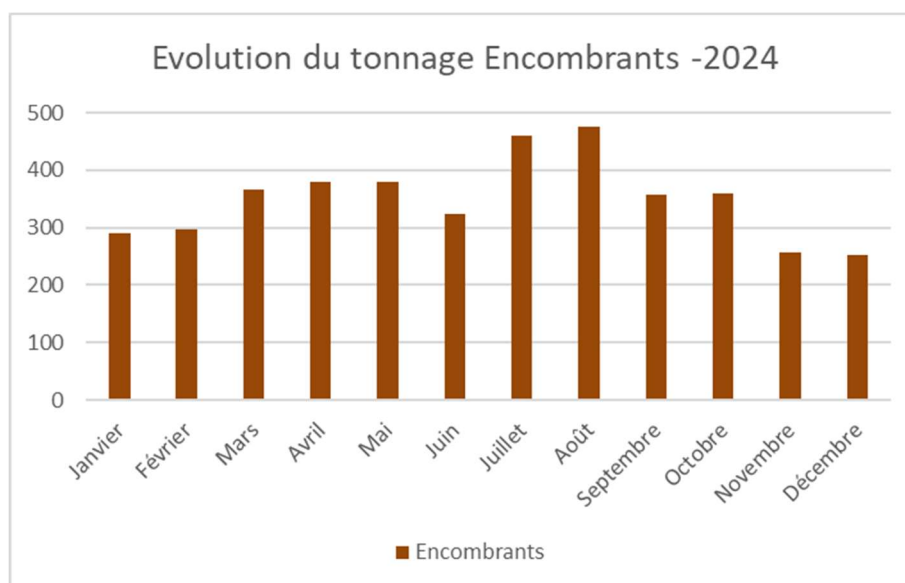
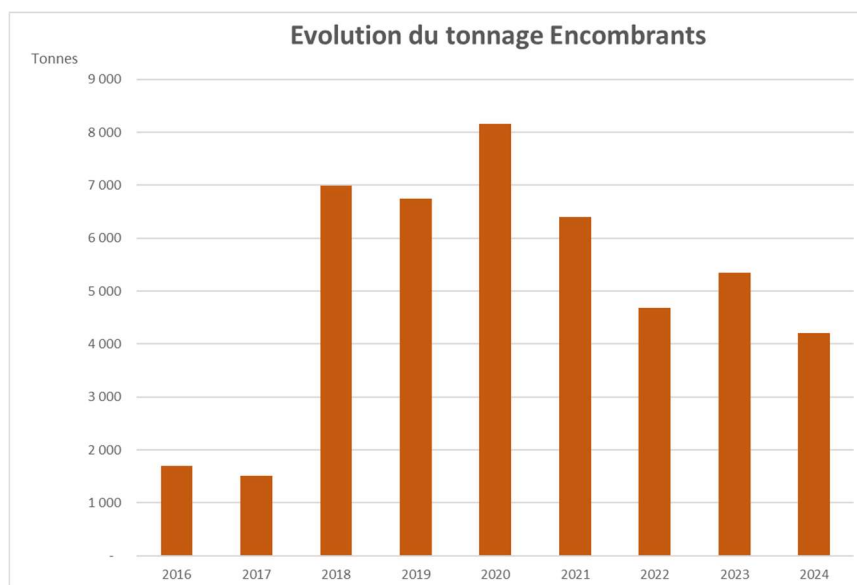


La production des déchets verts est chaque année liée à une forte saisonnalité liée aux événements météorologiques. Le tonnage global des déchets verts est en augmentation lors des périodes où la collecte en porte à porte est réalisée (d'avril à juin et de septembre à novembre).

2.2.2.5 Encombrants

Les Encombrants sont collectés en déchèterie et en porte-à-porte sur rendez-vous sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2024, le tonnage global collecté des Encombrants est de 4 201 Tonnes sur le territoire. En 2024, on observe une baisse de 21% (- 1 150 tonnes) par rapport à 2023.



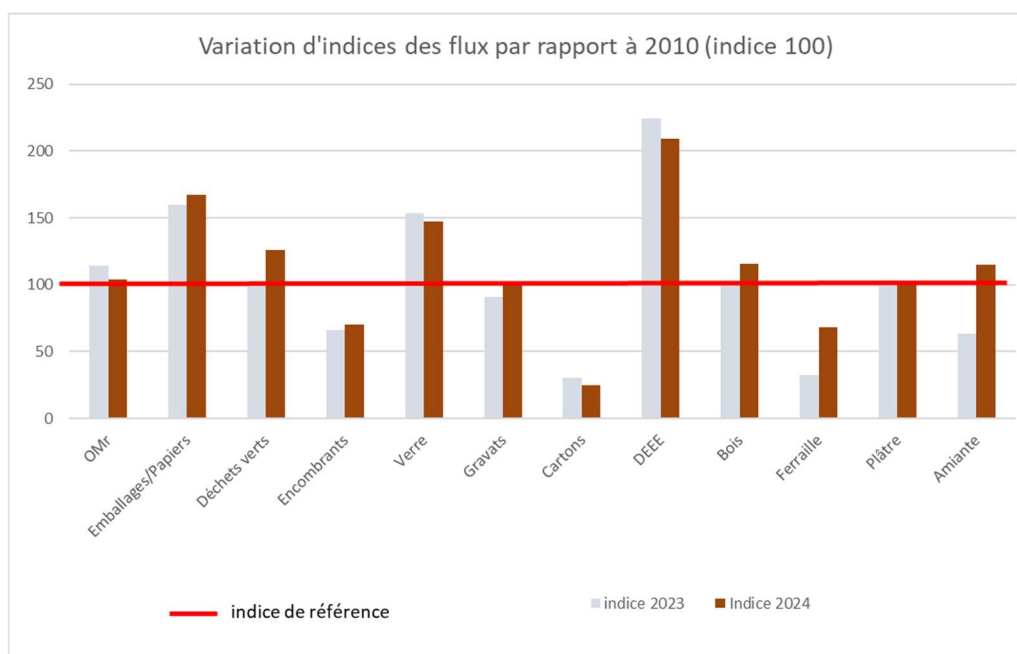
La production d'encombrants est plus importante sur la période entre mars et octobre.

La mise en œuvre d'une collecte en porte-à-porte sur rendez-vous avec l'association l'Abri a permis de collecter **299 Tonnes** d'encombrants, avec 1632 rendez-vous Particuliers et 148 rendez-vous Bailleurs. Cette collecte permet de mieux trier et valoriser les encombrants avec la valorisation matière suivant les différentes filières de valorisation, le réemploi. Ainsi, le taux de valorisation pour les encombrants collectés est de **88% en 2024**.

2.2.3 Indices de réduction des déchets par rapport à 2010

Flux	Tonnage 2010 (GEA + CCPN)	Indice 2010	Tonnage 2024	Indice 2024	Variation 2010-2024 (en points)
Ordures ménagères résiduelles	23 834	100	24 710	103,7	3,7
Recyclables secs	3 839	100	6 418	167,2	67,2
Déchets verts	10 664	100	13 414	125,8	25,8
Encombrants	5 961	100	4 201	70,5	-29,5
Verre	1 871	100	2 757	147,4	47,4
Gravats	5 296	100	5 445	102,8	2,8
Cartons	680	100	168	24,7	-75,3
Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)	204	100	503	246,5	146,5
Bois	1 579	100	1 823	115,5	15,5
Ferraille	518	100	354	68,4	-31,6
Plâtre	-	100	686	-	-
Amiante	34	100	39	113,6	13,6

A noter, l'extension du périmètre d'EPN en 2018 a intégré 12 communes supplémentaires au territoire, les tonnages ont de fait augmenté par rapport à l'année de référence 2010.



On peut noter que pour les OMr, l'indice de réduction tend au plus près de l'indice de référence de 2010.

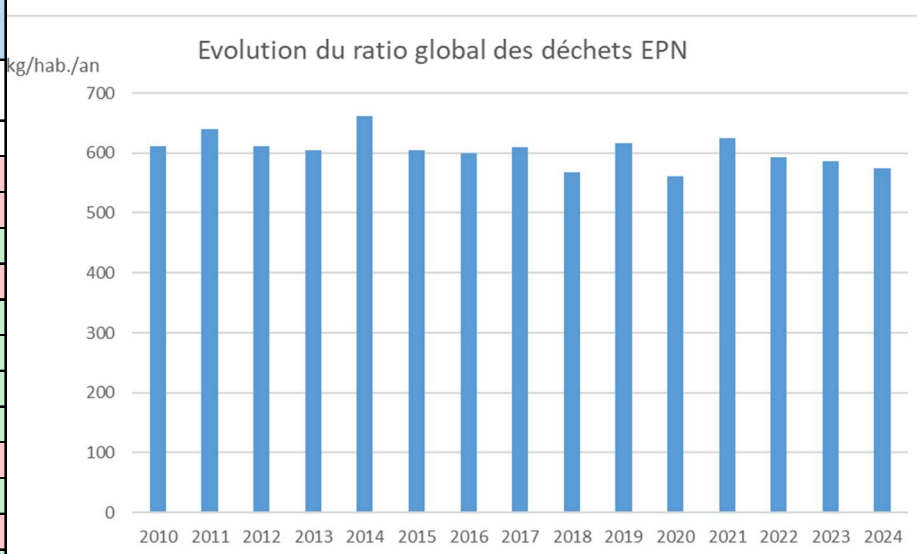
Pour les Emballages/Papiers et le Verre, l'indice est plus élevé qu'en 2010 en raison des consignes de tri suivies par les usagers.

2.2.4 Evolution des tonnages globaux depuis 2010

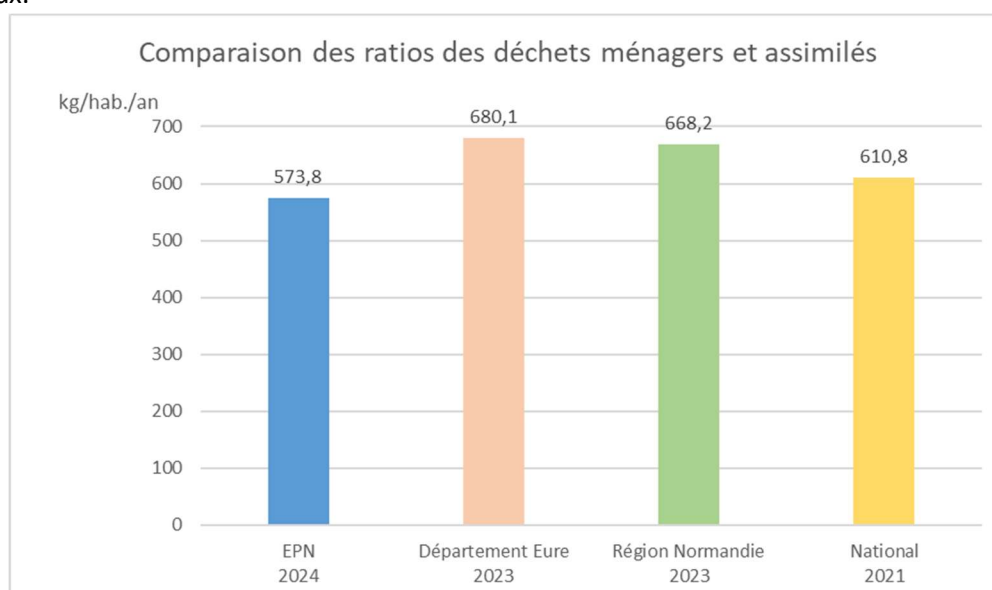
La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire du 10 février 2020 (dite Loi AGE3) prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période de 2021 -2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Une des mesures phares est de réduire de 15% les quantités de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) produits par habitant en 2030 par rapport à l'année de référence 2010.

Le territoire d'Evreux Portes de Normandie n'a cessé d'évoluer depuis 2010. Il est intéressant de noter que la production de déchets par habitant est globalement toujours en baisse. Les efforts cumulés d'optimisation et de rationalisation des services permet d'atteindre les objectifs fixés.

EPN		
	ratio kg/hab./an	Evolution par rapport à 2010
2010	610,90	-
2011	639,20	4,63%
2012	611,50	0,10%
2013	604,80	-1,00%
2014	662,10	8,38%
2015	605,40	-0,90%
2016	599,20	-1,92%
2017	609,40	-0,25%
2018	568,50	-6,94%
2019	615,70	0,79%
2020	561,80	-8,04%
2021	624,12	2,16%
2022	593,1	-2,92%
2023	586,0	-4,07%
2024	573,8	-6,08%



Toutefois, il convient également de les comparer aux autres collectivités de profil territorial similaire, ainsi on constate que l'agglomération d'EPN réussit à rattraper un certain retard au regard des ratios nationaux.



2.3 PRE COLLECTE

2.3.1 Porte à porte

La collecte porte à porte est organisée comme le montre le tableau suivant :

	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs	Encombrants	Déchets verts
Type de contenant	Bac à couvercle gris	Bacs à couvercle bleu ou jaune	Pas de contenants	Sacs logotés
Nombre d'habitants desservis	113 592	113 192	113 592	52 653
Tonnage collecté en PàP uniquement (tonnes)	23 180	6 361	299	1 105
Moyenne du tonnage produit par habitant par an	204 kg/hab./an	56 kg/hab./an	3 kg/hab./an	21 kg/hab./an

LES MENAGES EN HABITATION INDIVIDUEL

Evreux Portes de Normandie met à disposition de ses habitants des bacs de pré collecte pour assurer une bonne prise en charge des déchets lors du ramassage de ces derniers.

Pour les ordures ménagères et le tri sélectif, des bacs sont mis à disposition en fonction du nombre de personnes au foyer. Les tableaux ci-dessous présentent la taille du bac en fonction du flux collecté, de la composition du foyer et des fréquences de collecte.

Ordures Ménagères résiduelles (Omr)				Communes collectés une fois par semaine C1		Communes collectés toutes les 2 semaines C0,5	
1	à	4	pers.	140	litres	140	litres
4*	pers.	*avec enfants en bas âges *dont des personnes incontinentes, malades		240	litres	240	litres
5	et	plus	pers.				
5* et +	pers.	*avec enfants en bas âges *dont des personnes incontinentes, malades		360	litres	360	litres

Recyclables secs (TRI)				Communes collectés une fois par semaine C1		Communes collectés toutes les 2 semaines C0,5	
1	à	4	pers.	140	litres	240	litres
4*	pers.	*avec enfants en bas âges *dont des personnes incontinentes, malades		240	litres	360	litres
5	et	plus	pers.				
5* et +	pers.	*avec enfants en bas âges *dont des personnes incontinentes, malades		360	litres		

LES MENAGES EN HABITAT COLLECTIF

La dotation en bac est calculée selon le nombre de logements et leur typologie afin de déterminer le nombre d'habitants à desservir. Les bacs sont mutualisés, et concernant la collecte sélective, les bacs sont dotés de couvercle avec opercule pour limiter les apports d'erreurs de tri. Aussi les bacs sont souvent des bacs de 770L, mais selon les cas de figure, comme par exemple un local poubelle avec une petite porte d'entrée, le volume des bacs est adapté.

LES ACTIVITES ECONOMIQUES : PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIONS...

La dotation en bac est calculée en fonction de la production des déchets de l'établissement et selon les flux pris en charge par le service public de gestion des déchets.

CODE COULEUR DES BACS

Flux	Couleur de la cuve	Couleur des couvercles
OMr	Gris anthracite	Gris anthracite
TRI	Gris anthracite	Jaune
Biodéchets	Vert foncé	Vert foncé

Le parc de bacs est vieillissant et composé de type de bacs issus des anciens regroupements de communes, aussi le parc contient beaucoup de bacs qui n'ont pas le code couleur de référence. Le parc est ainsi composé de beaucoup de bacs de TRI au couvercle bleu et des bacs d'OMr au couvercle vert. Le parc est renouvelé au fur et à mesure des demandes d'intervention des usagers. Ces demandes d'interventions sont réalisées gratuitement, elles couvrent les petites réparations, le remplacement de couvercle, jusqu'au changement de bac quand celui-ci n'est plus conforme aux normes qualité ISO 9001, aux normes SST ISO 45001.

COLLECTE EN PORTE A PORTE DES DECHETS VEGETAUX

Evreux Portes de Normandie distribue également des sacs réutilisables pour la collecte des déchets végétaux sur les deux communes Evreux et Gravigny. Ces sacs sont imprimés du logo EPN pour être reconnus des agents de collecte. En effet, ces dispositifs de pré-collecte répondent également à des règles de dotation qui sont de 5 sacs par foyer et par an. La présentation des sacs à la collecte est de 5 sacs par habitation et par passage. Si les sacs sont cassés, abimés, ou disparus/volés, le foyer peut renouveler sa dotation jusqu'à 3 sacs par an.

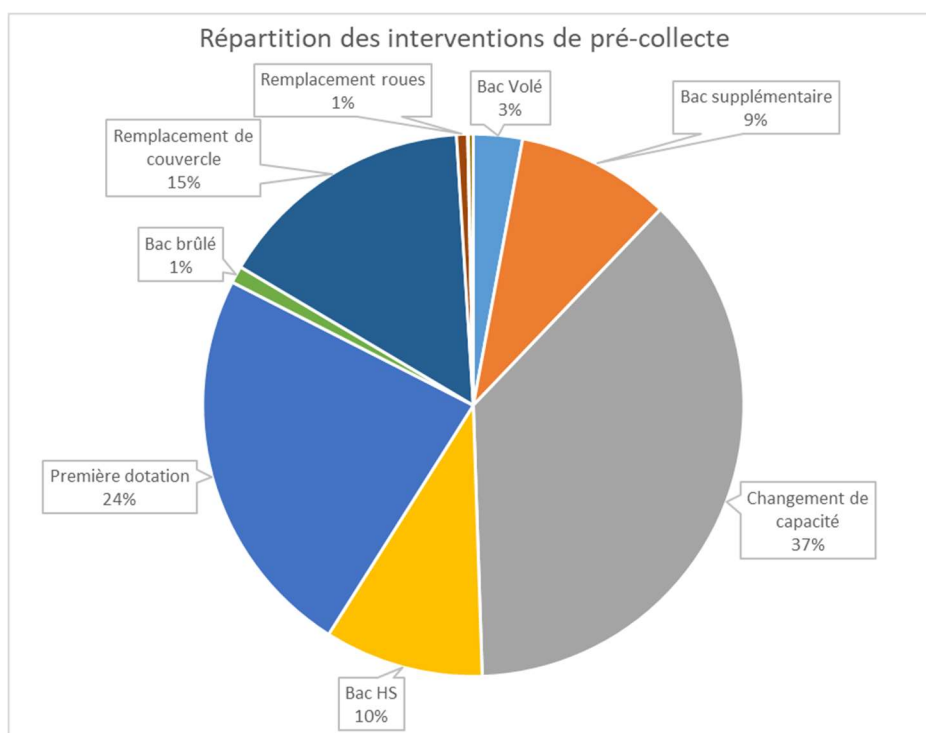
PARTICULARITE DES COLLECTES SELECTIVES EN MILIEU HYPER URBAIN

Evreux Portes de Normandie distribue pour les foyers résidant en hyper centre-ville des sacs de pré-collecte transparent. Ces sacs sont imprimés du logo EPN pour être reconnus des agents de collecte. En effet, ces matériels répondent également à des règles de dotation qui sont de 2 rouleaux de 25 sacs par foyer et par an.

BILAN DES INTERVENTIONS DE PRE-COLLECTE 2024

Le tableau ci-dessous comptabilise le nombre d'interventions effectué par l'équipe de pré-collecte composée de 2,5 ETP. Les interventions de pré-collecte sont nombreuses, pour plusieurs raisons : le parc de bac est vieillissant, et les bacs récents sont composés en grande partie de matière recyclée conformément aux normes en vigueur, ils résistent moins bien aux utilisations intenses et aux intempéries.

FLUX	OM	TRI	Total	%
Bac Volé	189	40	229	2,92%
Bac supplémentaire	356	367	723	9,23%
Changement de capacité	1 224	1 700	2 924	37,32%
Bac HS	436	309	745	9,51%
Première dotation	892	950	1 842	23,51%
Bac brûlé	49	31	80	1,02%
Remplacement de couvercle	362	851	1 213	15,48%
Remplacement roues	27	25	52	0,66%
Dotation Trolley	1	2	3	0,04%
Retrait de bac	14	9	23	0,29%
Sous-total	3 550	4 284		
Total		7 834	interventions en 2024	



Le tableau ci-dessous comptabilise la quantité de bacs achetés tout au long de l'année 2024 et leurs montants.

BAC A DECHETS	Quantité	Montant €TTC
BAC OM 240L	400	16 874,40 €
BAC OM 360L	580	38 159,94 €
BAC OM 360L SERRURE	50	4 463,56 €
BAC OM 770L	100	15 596,40 €
BAC OM 770L SERRURE	50	9 010,80 €
BAC TRI 240L	1 180	48 713,94 €
BAC TRI 360L	300	19 041,30 €
BAC TRI 360L SERRURE. OPERCULE	350	32 193,00 €
BAC TRI 770L	60	9 357,84 €
BAC TRI 770L SERRURE OPERCULE	30	5 743,18 €
Total	3 100	199 154,35 €

2.3.2 Apport volontaire

EPN dispose également de nombreux points d'apport volontaire pour différents types de déchets :

	Colonnes ordures ménagères	Colonnes tri sélectif	Verre
Nombre de colonnes	144	129	353
Type de colonnes	Principalement des colonnes enterrées	Principalement des colonnes enterrées	Principalement des colonnes aériennes
Nom d'habitants desservis	≈ 5000	≈ 5000	113 592
Ratio du nombre de colonnes par habitant	Environ 1 pour 34 habitants	Environ 1 pour 38 habitants	Environ 1 pour 320 habitants
Tonnage collecté (tonnes)	1 342	57	2 757
Moyenne du tonnage produit par habitant par an	268 kg/hab./an	11 kg/hab./an	24 kg/hab./an

La cartographie des points d'apport volontaire est disponible sur le site internet EPN.

2.4 DECHETERIES, ECO-POINTS ET POINTS-VERTS

EPN dispose également de 4 déchèteries, 2 éco points et de 20 points verts, répartis sur le territoire (carte en Annexe 3).

2.4.1 Déchets acceptés

Les déchets acceptés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

TYPES DE DECHETS	Déchèteries et Eco-points						
	Saint Laurent	Val Iton	St-André de l'Eure	Arnières sur Iton	Saint Sébastien	Sacquenville	Points verts
Déchets verts							
Bois							
Cartons							
Papiers							
Encombrants							
Métaux							
Mobilier							
Gravats							
Pneus sans jante							
Plâtre							
DEEE							
DDS							
Huiles usagées							
Piles							
Ampoules / Néons							
Jouets >80 cm							
Articles de bricolage et jardinage							
Verre							
Textiles							



Acceptés



Non acceptés

Seules les déchèteries de Guichainville et de Saint André de l'Eure accueillent les professionnels.

2.4.2 Modalités d'ouverture des sites

Les tableaux ci-dessous précisent les jours et horaires des déchèteries et éco points.

 ☀ Horaires ETE ❄ Horaires HIVER	HORAIRES DECHETERIES et ECO-POINTS EPN						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
ARNIERES SUR ITON ☀ 01/11 au 31/03	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ
ST ANDRE de FEURE ☀ 01/11 au 31/03	9H00-12H00 / 14h00-18h00 9H00-12H00 / 13h00-17h00	14h00-18h00 13h00-17h00	9H00-12H00 / 14h00-18h00 9H00-12H00 / 13h00-17h00	FERMÉ	9H00-12H00 / 14h00-18h00 9H00-12H00 / 13h00-17h00	9H00-12H00 / 14h00-18h00 9H00-12H00 / 13h00-17h00	FERMÉ
GUICHAINVILLE *	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	FERMÉ
VAL ITON * (Evreux St Michel)	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	FERMÉ
SACOUENVILLE ☀ 01/11 au 31/03	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ
St SEBASTIEN de Marsant ☀ 01/11 au 31/03	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ
HORAIRES DECHETERIES hors TERRITOIRE EPN							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
DREUX	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	9h00-12h45 FERMÉ
IVRY LA BATAILLE	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	FERMÉ	FERMÉ	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	FERMÉ
La MADELEINE de NONANCOURT	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	FERMÉ	FERMÉ	9H00-12H45 14H00-17H45	FERMÉ

 ☀ Horaires ETE ❄ Horaires HIVER	HORAIRES POINTS-VERTS EPN						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
CAER	9H00-12H00 13H30-17H00	FERMÉ	9H00-12H00 13H30-17H00	9H00-12H00 13H30-17H00	FERMÉ	9H00-12H00 13H30-17H00	FERMÉ
CIERREY	9H00-17h00	FERMÉ	9H00-17h00	FERMÉ	9H00-12h00	9H00-17h00	FERMÉ
CROTH ☀ 01/12 au 1 ^{er} mercredi de Mars	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	15h00-17h00 FERMÉ	FERMÉ
DARDEZ	ACCES PERMANENT						
FAUVILLE	ACCES PERMANENT						
FONTAINE sous JOUY ☀ 1/12 au 31/03	13h30-18h00 FERMÉ	FERMÉ	13h30-18h00 FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	9H00-18H00 FERMÉ	FERMÉ
GAUCIEL	Clef à retirer en mairie						
GAUVILLE la Campagne	FERMÉ	14h00-17h00	14h00-16h30	FERMÉ	15h30-18h30	9H30-12H00	FERMÉ
GROSSOEUVRE ☀ 1/11 au 31/03	8H00-18h00 8H00-18h00	8H00-18h00 8H00-18h00	8H00-18h00 8H00-18h00	8H00-18h00 8H00-18h00	8H00-18h00 8H00-18h00	8H00-18h00 8H00-18h00	FERMÉ
JOUY sur EURE	Clef à retirer en mairie						
HUEST	Code à retirer en mairie (horaires mairie : mardi et jeudi de 14h00 à 19h00)						
MARCILLY sur EURE ☀ 1/12 au 31/03	FERMÉ	FERMÉ	9H00-11h30 FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	9H00-11h30 1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi 9H30-11h30	FERMÉ
MISEREY ☀ 1/12 au 31/03	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	9H30-12h30 14h00-17h00 FERMÉ	FERMÉ
LE PLESSIS GROHAN ☀ 1/11 au 31/03	13h00-18h00 13h00-17h00	FERMÉ	9H00-18h00 9H00-17h00	FERMÉ	FERMÉ	9H00-18h00 9H00-17h00	FERMÉ
PREY ☀ 1/11 au 31/03	8h30-15h30 8h30-15h30	FERMÉ	8h30-15h30 8h30-15h30	FERMÉ	FERMÉ	8h30-18h00 8h30-15h30	FERMÉ
REUILLY	FERMÉ	14h00-18h00	FERMÉ	14h00-18h00	FERMÉ	10h00-18h00	FERMÉ
ST GERMAIN des ANGES	ACCES PERMANENT						
SASSEY	Code cadenas à demander en mairie (horaires mardi 17h00-19h00 / jeudi 14h00-19h00 / vendredi 17h30-19h00)						
ST LUC	Clef à retirer en mairie (horaires mairie : mercredi 18h00-19h00 / samedi 10h30-12h00)						
ST GERMAIN sur AVRE	ACCES PERMANENT						

Modification à compter du 1^{er} juin 2024



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

☀ Horaires ETE

❄ Horaires HIVER



Toutes les installations sont fermées les jours fériés.

HORAIRES DECHETERIES et ECO-POINTS EPN

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
ARNIERES SUR ITON ☀ 01/11 au 31/03	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ
ST ANDRE de l'EURE ☀ 01/11 au 31/03	9H00-12H00 / 14h00-18h00 9H00-12H00 / 13h00-17h00	14h00-18h00 13h00-17h00	9H00-12H00 / 14h00-18h00 9H00-12H00 / 13h00-17h00	FERMÉ	9H00-12H00 / 14h00-18h00 9H00-12H00 / 13h00-17h00	9H00-12H00 / 14h00-18h00 9H00-12H00 / 13h00-17h00	FERMÉ
GUICHAINVILLE	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	FERMÉ
VAL ITON (Evreux St Michel)	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	9H00-12H30 13h30-18h30	FERMÉ
SACOUENVILLE ☀ 01/11 au 31/03	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ
St SEBASTIEN de MONTFORT ☀ 01/11 au 31/03	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ	9H00-12H30 / 14h00-18h00 9H00-12H30 / 13h30-17h00	FERMÉ

HORAIRES DECHETERIES hors TERRITOIRE EPN

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
DREUX	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	9h00-12h45 FERMÉ
IVRY LA BATAILLE	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	FERMÉ	FERMÉ	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	FERMÉ
La MADELEINE de NONANCOURT	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	9H00-12H45 14H00-17H45	FERMÉ	FERMÉ	9H00-12H45 14H00-17H45	FERMÉ



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

HORAIRES POINTS-VERTS EPN

☀ Horaires ETE

❄ Horaires HIVER

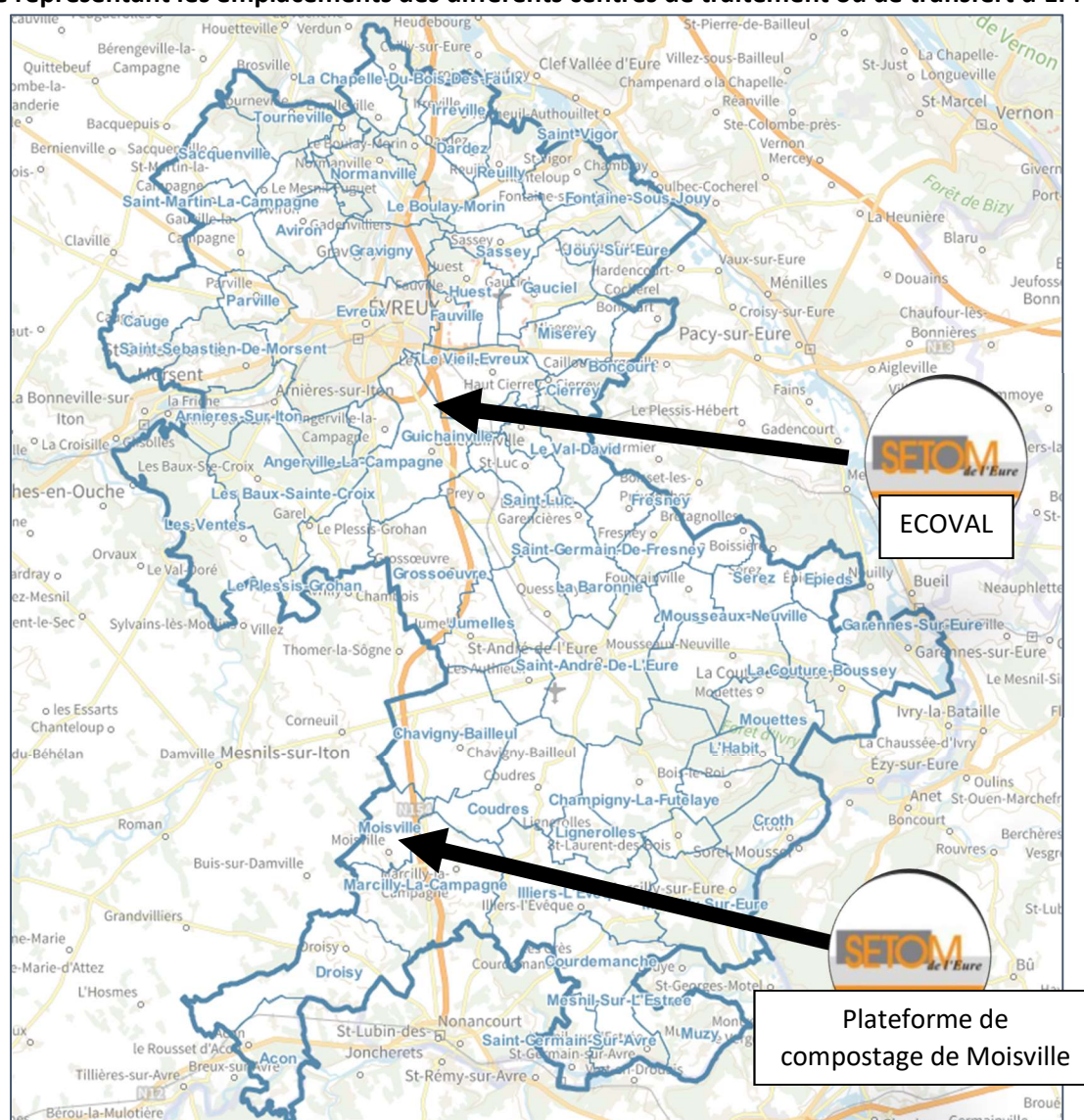
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
CAER	9H00-12H30 14H00-17h00	9H00-12H30 14H00-17h00	9H00-12H30 14H00-17h00	9H00-12H30 14H00-17h00	FERMÉ	9H00-13H30 14H30-17h00	FERMÉ
CIERREY	9H00-17h00	FERMÉ	9H00-17h00	FERMÉ	9H00-12h00	9H00-17h00	FERMÉ
CROTH ☀ 01/12 au 1 ^{er} mercredi de Mars	FERMÉ	FERMÉ	15h00-17h00 FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	15h00-17h00 FERMÉ	FERMÉ
DARDEZ	ACCES PERMANENT						
FAUVILLE	ACCES PERMANENT						
FONTAINE sous JOUY ☀ 1/12 au 31/03	13h30-18h00 FERMÉ	FERMÉ	13h30-18h00 FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	9H00-18H00 FERMÉ	FERMÉ
GAUCIEL	Clef à retirer en mairie						
GAUVILLE la Campagne	FERMÉ	14h00-17h00	14h00-16h30	FERMÉ	15h30-18h30	9H30-12H00	FERMÉ
GROSSOEUVRE ☀ 1/11 au 31/03	8H00-18h00 8H00-18h00	8H00-18h00 8H00-18h00	8H00-18h00 8H00-18h00	8H00-18h00 8H00-18h00	8H00-18h00 8H00-18h00	8H00-18h00 8H00-18h00	FERMÉ
JOUY sur EURE	Clef à retirer en mairie						
HUEST	Code à retirer en mairie (horaires mairie : mardi et jeudi de 14h00 à 19h00)						
MARCIILLY sur EURE ☀ 1/12 au 31/03	FERMÉ	FERMÉ	9h00-11h30 FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	9h00-11h30 1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi 9h30-11h30	FERMÉ
MISEREY ☀ 1/12 au 31/03	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	9h30-12h30 14h00-17h00 FERMÉ	FERMÉ
LE PLESSIS GROHAN ☀ 1/11 au 31/03	13h00-18h00 13h00-17h00	FERMÉ	9h00-18h00 9h00-17h00	FERMÉ	FERMÉ	9h00-18h00 9h00-17h00	FERMÉ
PREY ☀ 1/11 au 31/03	8h30-15h30 8h30-15h30	FERMÉ	8h30-15h30 8h30-15h30	FERMÉ	FERMÉ	8h30-18h00 8h30-15h30	FERMÉ
REUILLY	FERMÉ	14h00-18h00	FERMÉ	14h00-18h00	FERMÉ	10h00-18h00	FERMÉ
ST GERMAIN des ANGES	ACCES PERMANENT						
SASSEY	Code cadenas à demander en mairie (horaires mardi 17h00-19h00 / jeudi 14h00-19h00 / vendredi 17h30-19h00)						
ST LUC	Clef à retirer en mairie (horaires mairie : mercredi 18h00-19h00 / samedi 10h30-12h00)						
ST GERMAIN sur AVRE	ACCES PERMANENT						

2.5 LE TRAITEMENT DES DECHETS

2.5.1 Organisation du traitement des déchets

Principales catégories de déchets	Destination	Mode gestion
Amiante	ECOVAL	Traitement
Cartons	ECOVAL – centre de tri	Traitement
Déchets verts	MOISVILLE – unité de compostage	Traitement
Déchets verts	ECOVAL – centre de transfert	Transfert
Déchets incinérables	ECOVAL – unité de valorisation énergétique	Traitement
Papier	ECOVAL – centre de tri	Traitement
Bois	ECOVAL	Transfert
Encombrants	ECOVAL	Traitement
Ferraille	ECOVAL	Transfert
Gravats non-recyclables	ECOVAL	Transfert
Matelas	ECOVAL	Transfert
Plâtre	ECOVAL	Transfert
Gravats recyclables	ECOVAL	Traitement

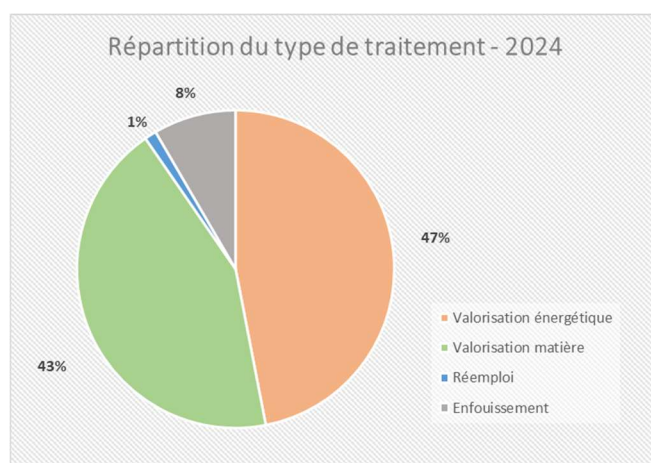
Carte représentant les emplacements des différents centres de traitement ou de transfert d'EPN :



2.5.2 Bilan du traitement des déchets

La répartition du type de traitement, selon les données du SETOM, des différents déchets est présenté ci-dessous.

Flux	Tonnage	Type de traitement	Pourcentage
Cartons	167,98	Valorisation matière	43%
Bois	1 823		
Selectif	6 418		
Déchets verts	13 414		
Ferraille	354,22		
Verre	2 757		
Plâtre	686		
Textiles	197		
Encombrants	299		
Mobiliers	1 443		
Ecologic	4		
DEEE	502,85		
DDS	190,84		
Pneus	45		
OM	24 710	Valorisation énergétique	47%
Encombrants	3 902		
Refus de tri	1988		
Textiles	788	Réemploi	1%
Amiante	38,62	Enfouissement	8%
Gravats	5 445		



La part de valorisation énergétique a diminué de 4point en pourcentage par rapport à 2023, au profit de la part de valorisation matière qui a augmenté de 3 points.

	2022	2023	2024	Objectif France 2030
Valorisation énergétique	53,0%	51,4%	47,0%	par déduction : 25%
Valorisation matière	38,0%	39,7%	43,4%	60%
Réemploi	0,9%	1,1%	1,2%	< à 10% en 2035
Enfouissement	9,0%	7,8%	8,4%	5%

Le service déchets d'EPN avec son syndicat de traitement qui est le SETOM a encore beaucoup d'effort à produire pour mieux valoriser les déchets collectés par le réemploi et la valorisation matière : développement de dispositifs favorisant le réemploi ainsi que la mise en place de nouvelles filières REP.

2.6 IMPACT ENVIRONNEMENTAL

En 2024, EPN ne dispose que de peu d'informations sur l'impact environnemental de la gestion de ces déchets. Toutefois un indicateur est suivi : la consommation des véhicules de collecte.

Le tableau ci-dessous indique les kilomètres et la consommation en gasoil des véhicules de collecte en porte à porte pour l'année 2024.

Véhicule	Total volume (L)	Total parcouru (km)	Moy. conso. (L/100km)
2910ZG27	10 716	11460	97
2912ZG27	10 719	11870	99
BK200RX	9 866	13565	74
CD004BH	719	4047	23
CZ935MZ	10 401	11523	94
DG587HJ	9 426	10564	90
DH034HB	12 033	18166	66
DK760RY	8 071	9434	89
DS914GJ	11 896	10962	111
EB356XL	14 671	20740	73
ED610XB	11 336	11605	123
EL651LQ	9 851	16224	56
EN313QX	13 829	12662	110
EN446PV	13 588	11752	122
ES131NA	12 273	17668	86
ES461MD	11 143	19245	59
ES647ME	10 506	15979	65
EZ948MK	4 411	7727	58
FZ075BG	10 735	10347	105
<u>Total</u>	196 190	245 540	

Les camions de collecte ont parcouru environ le même kilométrage entre 2023 et 2024.

	2023	2024	variation entre 2023 et 2024
km parcourus	245 319	245 543	0,09%
consommation carburant	191 810	196 190	2,28%

Le tableau ci-dessous indique les kilomètres et la consommation en gasoil des véhicules Polybennes réalisant les rotations de bennes en apport volontaire pour l'année 2024.

Véhicule	Total volume (L)	Total parcouru (km)	Moy. conso. (L/100km)
DE024AQ	5327	10 407	66
EJ883YL	4625	19 133	25
EL105KS	5096	8 497	63
FR040ZP	4364	7 929	88
GM661ZC	7406	9 196	82
GP003GZ	16260	36 953	44
GQ003AC	18869	46 632	40
<u>Total</u>	61 946	138 747	

	2023	2024	variation entre 2023 et 2024
km parcourus	138 249	138 747	0%
consommation carburant	66 703	61 946	-7%

3. LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS D'EPN

3.1.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La collecte et le traitement des déchets de l'agglomération d'EPN sont financés d'une part par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) prélevée sur la Taxe Foncière. Le taux de prélèvement est fixé par délibération du Conseil Communautaire. En 2024, il a été fixé à 14,38%. Le taux est appliqué à la valeur immobilière du foncier bâtie. Le montant de la taxe n'est pas corrélé à la production de déchets des occupants du bâtiment. Le montant de la TEOM perçue en 2024 est de **18 826 605€**.

3.1.2 La Redevance Spéciale (RS)

Le service public de gestion des déchets est financé d'autre part par le produit de la Redevance Spéciale. Cette redevance est appliquée aux non-ménages : les professionnels, les administrations, les collectivités, les associations, etc.

Cette redevance couvre les frais de collecte et de traitement des déchets des non-ménages dépassant des seuils d'assujettissement dit « gros producteurs ». Ces seuils sont :

- 3 080 litres hebdomadaires pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)
- 1 110 litres hebdomadaires pour les Recyclables Secs Hors Verre (TRI)

Ces seuils correspondent à l'estimation en volume financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). L'agglomération n'a pas fixé de seuil d'exclusion, toutefois le service public de gestion des déchets d'EPN se réserve le droit de ne pas prendre en charge les déchets d'un non-ménage quand celui-ci nécessite des sujétions particulières, ou que le flux et les modalités de collecte ne correspondent pas aux moyens techniques et humains mis en place par l'agglomération.

Les tarifs au litre de la redevance sont fixés chaque année par délibération du Conseil Communautaire. Ils sont définis afin de se rapprocher du coût réel du service calculé tous les ans via la matrice Compta-Cout® de l'ADEME. En 2024, les tarifs sont :

- Ordures Ménagères Résiduelles : 0,067 €/litre
- Recyclables Secs Hors Verre : 0,030 €/litre

Le montant de la Redevance Spéciale perçue en 2024 est de **690 598,37 € pour 125 redevables**.

3.1.3 Les autres facturations

Le service déchets d'EPN perçoit également des recettes issues de facturation pour des prestations particulières issus des non ménages comme la loi l'oblige :

- Prestation de collecte et de traitement des déchets issus des commerces non sédentaires (les marchés communaux, les fêtes foraines, les foires à tout etc.).
 - Montant perçu en 2024 : **47 151,10€**
- Prestation de collecte et de traitement des déchets issus des apports en déchèteries des professionnels.
 - Montant perçu en 2024 : **134 587€**
- Distribution de composteurs individuels et de lombri-composteurs dans le cadre des actions de prévention, une participation financière est demandée à hauteur de 30€ par matériel. Cette participation permet d'engager le particulier à l'utilisation du matériel et donc à réduire sa production d'OMr.
 - Montant perçu en 2024 : **19 260€ soit l'équivalent de 642 composteurs et 1320 € pour les 44 lombri-composteurs**

3.2 MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

Le tableau ci-dessous présente les principales sociétés travaillant pour le compte d'EPN en matière de collecte des déchets :

Société	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Echéances	Montant annuel de la prestation € HT
SEPUR	Collecte des déchets ménagers en porte à porte	Marché Public 7 ans	31/08/2024 avenant jusqu'au 31/08/2025	503 856 €
L'ABRI	Collecte des encombrants sur rdv	Marché public 4 ans	31/12/2027	224 212 €
MINERIS	Vidage et transport du verre en PAV	Marché public 7 ans	30/01/2025	117 930 €
ADCE	Gestion de haut de quai déchèteries	Marché public 4 ans	30/09/2025	114 508 €
IPODEC-VEOLIA	Location, Enlèvement et transport des bennes de points verts	Marché public 4 ans	30/06/2027	108 727 €
SIGRENEA	Fourniture, installation et maintenance d'un télé-système de suivi de remplissage des PAV	Marché public 4 ans	23/08/2025	37 212 €

3.3 SYNTHESE BUDGETAIRE DU SERVICE 2024

3.3.1 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements

Chapitre	Nature	Libellé antenne	BP +BS	Total consommé	% réalisé
21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	16 272 €	24 933,60 €	153%
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	1 201 €	1 248,57 €	104%
	21351	BATIMENTS PUBLICS PPI DECHETERIE	61 960,11 €	16 129,50 €	26%
	215738	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	122 152,16 €	68 034,86 €	56%
	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	41 394,81 €	41 342,92 €	100%
	2181	AUTRES	15 400,00 €	- €	0%
	2188	AUTRES IMMOBILISATION CORPORELLES	336 478,13 €	217 172,46 €	65%
23	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	790 079,00 €	29 274,00 €	4%
	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	501,00 €	500,77 €	100%
TOTAL TTC			1 385 438,38	398 636,68	29%

3.3.2 Montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement

Chapitre	Nature	Libellé antenne	BP +BS	Total consommé	% réalisé
11	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTRE	1 339 200 €	1 085 974,68 €	81%
	617	ETUDES ET RECHERCHES	15 000 €	13 121,63 €	87%
	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	94 835 €	72 081,82 €	76%
	6156	MAINTENANCE	194 850 €	136 282,41 €	70%
	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	- €	466,27 €	-
	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	- €	4 416,00 €	-
	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	- €	450,00 €	-
	6228	DIVERS	- €	1 308,46 €	-
	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	15 000 €	19 465,32 €	130%
	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	- €	1 600,00 €	-
	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT SCE DECHETS	5 000 €	1 000,00 €	20%
	60622	CARBURANTS	- €	102,00 €	-
	60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	- €	108,32 €	-
	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	- €	12,00 €	-
	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	- €	20 174,46 €	-
	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	5 554 €	7 639,68 €	138%
	61351	MATERIEL ROULANT	- €	6 060,00 €	-
	61358	LOCATIONS MOBILIERES	35 000 €	5 724,96 €	16%
	61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	30 000 €	37 238,40 €	124%
	62878	A DES TIERS	650 000 €	740 000,00 €	114%
	615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	6 600 €	1 414,58 €	21%
	615231	VOIRIES	- €	27 479,58 €	-
65	65568	PARTICIPATION AU SETOM	8 690 280 €	8 200 150,00 €	94%
TOTAL TTC			11 081 319,27	10 382 270,57	94%

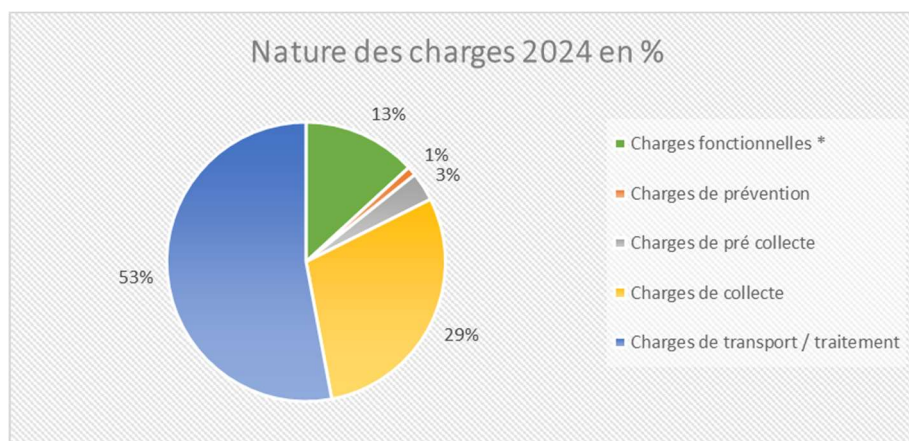
3.4 STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS

3.4.1 La nature des charges

Le tableau ci-dessous présente la répartition des coûts globaux de la gestion des déchets. **Attention, ces coûts sont issus de la matrice des coûts et ne peuvent pas être comparés au budget.** En effet, ils intègrent une grande part des coûts d'autres services, notamment des services supports (communication, informatique, ressources humaines, parc motorisé...) et également du personnel mis ponctuellement à disposition du services déchets.

Postes de charges	2023	2024	répartition 2024 en %
Charges fonctionnelles *	1 874 708 €	2 174 785 €	13%
Charges de prévention	159 507 €	177 051 €	1%
Charges de pré collecte	483 816 €	550 177 €	3%
Charges de collecte	4 082 741 €	4 851 407 €	29%
Charges de transport / traitement	8 906 745 €	8 725 901 €	53%
Total des charges HT	15 507 517 €	16 479 321 €	100%

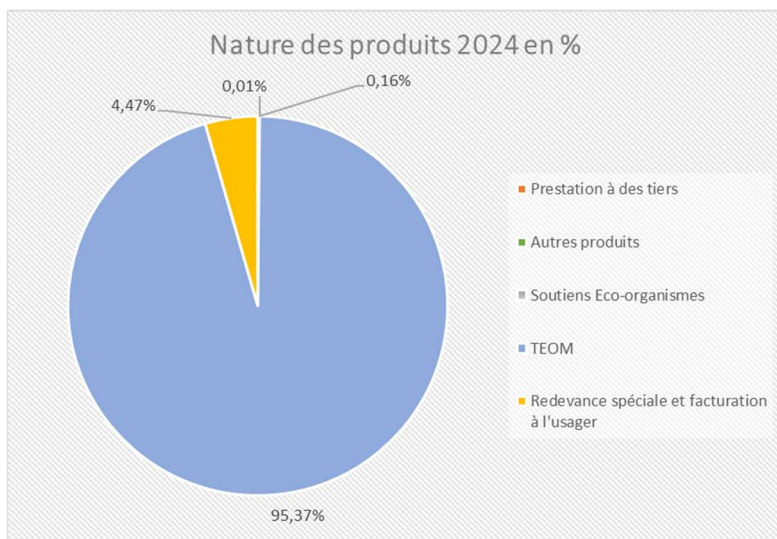
*Les charges fonctionnelles comprennent notamment les charges de structures et de communication.



3.4.2 La nature des produits

Les produits issus de la TEOM et autres recettes couvrent l'ensemble des charges liées au service public de gestion des déchets, mais également les charges liées aux services supports et transversaux de l'agglomération : le service des ressources humaines, de la commande publique, le service communication, les charges institutionnelles, les moyens généraux et le parc motorisé.

Poste de produit		Détail des produits		2023	2024	répartition 2024 en %
Produits industriels	Prestation à des tiers	Agglo. du Pays de Dreux		213 200 €	0 €	0,00%
	Autres produits	vente composteurs et bacs hors d'usage		10 310 €	31 179 €	0,16%
Soutiens	Soutiens Eco-organismes	EcoTLC			1 250 €	0,01%
Fiscalité déchets direct	TEOM			18 059 300 €	18 826 605 €	95,37%
	Redevance spéciale et facturation à l'utilisateur			813 848 €	882 517 €	4,47%
Total produits TTC				19 096 658 €	19 741 551 €	100%



3.4.3 Coût des différents flux de déchets

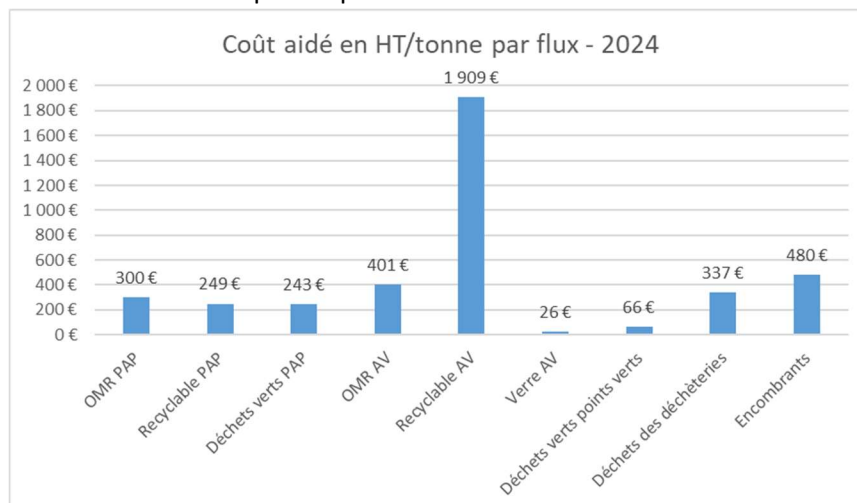
Le tableau suivant présente les coûts aidés HT à la tonne selon le flux de déchet et les modalités de collecte de ces déchets.

Coût aidé HT à la tonne	Porte à porte			Apport volontaire						TOTAL
	OMR	Recyclable	Déchets verts	OMR	Recyclable	Verre	Déchets verts points verts	Déchets des déchèteries	Encombrants	
2023	246 €	252 €	533 €	144 €	540 €	34 €	124 €	368 €	297 €	273 €
2024	300 €	249 €	243 €	401 €	1 909 €	26 €	66 €	337 €	480 €	284 €
Variation en %	22%	-1%	-54%	178%	254%	-24%	-47%	-8%	62%	4%

D'une manière générale, la politique de gestion des déchets d'EPN permet des résultats encourageants de diminution des coûts à la tonne, permettant ainsi à la collectivité d'absorber les hausses de coûts suivants :

- TGAP,
- Hausse des énergies,
- Hausse des coûts d'entretien, de maintenance des équipements
- Révision des prix des marchés des prestataires

Le graphique ci-dessous montre que les ordures ménagères et les emballages/papiers collectés en apport volontaire ont un coût aidé plus important en 2024.



4. ACTIONS DE PREVENTION ET COMMUNICATION

4.1 COMMUNICATION PREVENTIVE

★ Les articles parus dans le Magazine n°27 Janvier-Mai 2024 :

DÉCHETS

Ajustement des collectes : un bonus écologique

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ajustement des fréquences de collecte tient compte des dernières évolutions en termes de tri des déchets. Un tri renforcé pour - toujours - plus de respect de l'environnement.

En 2022, nos poubelles connaissent une « révolution » domestique avec l'extension des consignes de tri qui concernent les emballages en plastique, devenus recyclables. Un sacré progrès que chacun peut mesurer à la quantité d'emballage plastique qu'il consomme quotidiennement.

2024 voit une autre marge de progression être franchie avec le tri étendu aux bio-déchets (poubelles de table et de cuisine) en vue de leur compostage.

Pour les foyers qui ne le pratiquent pas déjà, Evreux Portes de Normandie propose aux ménages qui le souhaitent d'acquiescer des composteurs individuels, accompagnés d'un guide d'utilisation.

La collecte plus « propre »

Le tri des plastiques et désormais des bio-déchets ont des conséquences pratiques et vertueuses : « A plus d'un titre, insiste Guy Lefrand, car les gestes de tri cumulés nous permettent de répondre aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015. Plus nous augmentons le recyclage, plus nous économisons nos ressources naturelles et plus nous diminuons notre impact environnemental. »

« Grâce à ces actions cumulées, depuis le 1^{er} janvier 2024, la collecte des déchets en porte à porte est effectuée tous les 15 jours. Le ramassage une semaine sur deux réduit de moitié les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de collecte », complète Rosine Martin, vice-présidente d'Evreux Portes de Normandie en charge de la propreté, de la collecte et du traitement des déchets. L'élue invite la population à être attentive au calendrier 2024 des collectes de déchets qui intègre cette évolution. (A Evreux, compte-tenu de la densité de population, la collecte reste hebdomadaire).

La réduction de la fréquence de ramassage est rendue possible car le tri des emballages et des bio-déchets réduit de 50% le volume des déchets mis dans la poubelle des ordures ménagères : « Les bacs à ordures ménagères sont donc en capacité de stocker 15 jours de déchets », ajoute l'élue.

C'est possiblement l'inverse concernant les bacs de déchets recyclables : « L'extension des consignes de tri couplée à une collecte tous les quinze jours peut aboutir à ce que la poubelle dédiée au recyclable soit d'une capacité de stockage insuffisante. Aussi, l'agglomération ébreuvienne prévoit l'échange des poubelles de 140 litres par des bacs de 240 litres. Cet échange concerne principalement les foyers de la moitié sud de notre Agglomération », détaille Rosine Martin.

Récupérer un bac de tri plus volumineux se fera selon un calendrier et des modalités qui seront communiqués selon la composition des foyers et leur implantation géographique.

Des encombrants valorisés

Une autre évolution concerne les encombrants

(ou « monstres »). La collecte manuelle est transformée depuis le 1^{er} janvier dernier « car les encombrants sont destinés majoritairement à des éco-organismes qui les recyclent », explique le maire. Or, la collecte ne permettait pas leur recyclage, les encombrants étant broyés dans les bennes à ordures dès leur collecte.

En revanche, depuis le 1^{er} janvier et s'ils le souhaitent, les particuliers peuvent bénéficier d'une collecte (gratuite) de leurs encombrants, à domicile et sur rendez-vous.

Un courrier a été adressé courant décembre à chaque foyer de l'agglomération ébreuvienne pour présenter l'ajustement des collectes à partir du 1^{er} janvier 2024.

PRATIQUE :
Service prévention des déchets
☎ 02 32 31 98 51
✉ bal_gdd@epn-agglo.fr
Retrouvez ces infos sur
🌐 www.evreurportesenormandie.fr



10

le magazine - Evreux - Evreux Portes de Normandie - N°27 - janvier à mai 2024

11

le magazine - Evreux - Evreux Portes de Normandie - N°27 - janvier à mai 2024

4.2 CALENDRIERS DE COLLECTE

Comme chaque année, ont été élaborés les calendriers de collecte pour la ville d'Evreux et pour chaque commune du territoire. Ces calendriers regroupent l'ensemble des informations pour les différents types de collecte pour l'année 2024. Ils sont disponibles sur le site internet de l'agglomération.

Huest - 2024

La carte SPI pour simplifier vos demandes : Livraison, réparation, changement de bac à déchets.

LES CONDITIONS :
Habitant d'Evreux Portes de Normandie (EPN), demandez la livraison ou la réparation de votre bac à déchets directement depuis votre compte SPI.

Créez votre compte sur le portail SPI :
<https://spi.epn-agglo.fr>
Accédez ensuite aux démarches en ligne et sélectionnez votre type de demande dans la partie "environnement".
Trois choix vous sont proposés :
- Demande de fourniture et remplacement d'un bac ;
- Demande de réparation de bac ;
- Demande de composteur.

En quelques clics, votre demande sera enregistrée et transmise au service Prévention et Gestion des Déchets. Attention certains champs sont obligatoires. La demande ne sera validée que si ces derniers sont remplis.

La gestion des bacs du territoire est assurée par des agents de l'EPN qui se sont pour les livraisons, les remplacements ou les réparations.

CE SERVICE EST GRATUIT.

Pour toute question :
Service Prévention et Gestion des Déchets
☎ 02 32 31 98 51
bal_gdd@epn-agglo.fr



Huest - 2024

UNE COLLECTE OPTIMALE

Respectez les jours de collecte indiqués sur le calendrier.

Présentez les bacs sur le trottoir sans gêner le passage des piétons. (poignée du bac dirigée vers la rue).

Nettoyez vos bacs pour prévenir des odeurs et/ou des nuisances.

Votre bac est cassé : nous vous le réparons gratuitement. Contactez le service Gestion des Déchets (voir numéro ci-dessous).

Votre bac a disparu ou est vandalisé ? Déclarez cette disparition à la police nationale et fournissez cette déclaration au service pour son remplacement.

La collecte des encombrants se fait désormais sur rendez-vous. Contactez le service gestion des déchets pour connaître toutes les modalités.

Pour toute question :
Service Prévention et Gestion des Déchets
☎ 02 32 31 98 51
bal_gdd@epn-agglo.fr



JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN
L 1	J 1	V 1	L 1	M 1	S 1
M 2	V 2	S 2	M 2	J 2	L 2
J 3	S 3	L 3	J 3	V 3	M 3
L 4	J 4	V 4	L 4	S 4	M 4
V 5	M 5	J 5	V 5	L 5	M 5
S 6	M 6	J 6	S 6	L 6	J 6
J 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7
L 8	J 8	V 8	L 8	M 8	S 8
M 9	V 9	S 9	M 9	J 9	L 9
J 10	S 10	L 10	M 10	V 10	M 10
L 11	J 11	V 11	J 11	S 11	M 11
V 12	L 12	M 12	V 12	L 12	M 12
S 13	M 13	J 13	S 13	J 13	L 13
J 14	M 14	J 14	D 14	M 14	V 14
L 15	J 15	V 15	L 15	M 15	S 15
M 16	V 16	S 16	M 16	J 16	D 16
J 17	S 17	D 17	M 17	V 17	L 17
L 18	J 18	V 18	J 18	S 18	M 18
V 19	L 19	M 19	V 19	D 19	M 19
S 20	M 20	J 20	S 20	L 20	M 20
J 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21
L 22	J 22	V 22	L 22	M 22	S 22
M 23	V 23	S 23	M 23	J 23	L 23
J 24	S 24	D 24	M 24	V 24	M 24
L 25	J 25	V 25	J 25	S 25	M 25
V 26	L 26	M 26	V 26	L 26	J 26
S 27	M 27	J 27	S 27	J 27	V 27
J 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28
L 29	J 29	V 29	L 29	M 29	S 29
M 30	S 30	L 30	M 30	J 30	D 30
J 31	D 31	M 31	V 31	J 31	L 31

Ordures ménagères Recyclables

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
L 1	J 1	D 1	M 1	V 1	L 1
M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	M 2
J 3	S 3	M 3	J 3	L 3	M 3
L 4	D 4	M 4	V 4	L 4	M 4
V 5	L 5	J 5	S 5	M 5	J 5
S 6	M 6	V 6	D 6	M 6	V 6
J 7	M 7	S 7	L 7	J 7	S 7
L 8	J 8	D 8	M 8	V 8	D 8
M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	L 9
J 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10
L 11	D 11	M 11	V 11	L 11	M 11
V 12	L 12	J 12	S 12	M 12	J 12
S 13	M 13	V 13	D 13	M 13	V 13
D 14	M 14	S 14	L 14	J 14	S 14
L 15	J 15	D 15	M 15	V 15	D 15
M 16	V 16	L 16	M 16	S 16	L 16
J 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17
L 18	D 18	M 18	V 18	L 18	M 18
M 19	L 19	J 19	S 19	M 19	J 19
S 20	M 20	V 20	D 20	M 20	V 20
D 21	M 21	S 21	L 21	J 21	S 21
L 22	J 22	D 22	M 22	V 22	D 22
M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	L 23
J 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24
V 25	D 25	M 25	V 25	L 25	M 25
L 26	J 26	S 26	M 26	V 26	J 26
S 27	M 27	V 27	D 27	M 27	V 27
D 28	M 28	J 28	L 28	M 28	S 28
L 29	J 29	D 29	M 29	V 29	D 29
M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	L 30
J 31	S 31	M 31	J 31	D 31	M 31

Ordures ménagères Recyclables

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

34 / 46

4.3 CONSIGNES DE TRI

➤ L'information et la sensibilisation aux administrés

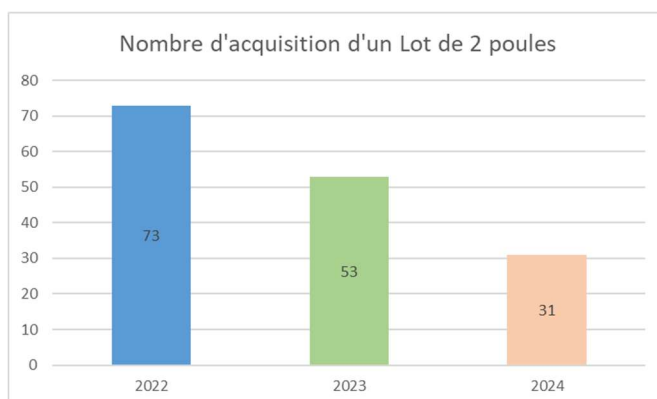
EPN met à disposition des usagers un mémo tri, un guide sur les déchèteries et sur les déchets verts, avec toutes les informations sur la gestion des déchets.



4.4 ACTIONS DE PREVENTION

➤ Opération Adopte 2 poules

Dans le cadre d'action promotionnelle vers la réduction des déchets, EPN a créé une opération en 2022 : « Adopte 2 poules ». Cette opération a pour but de réduire la part des biodéchets dans les bacs d'ordures ménagères des adoptants. Cette opération a pris fin au 31/12/2024.

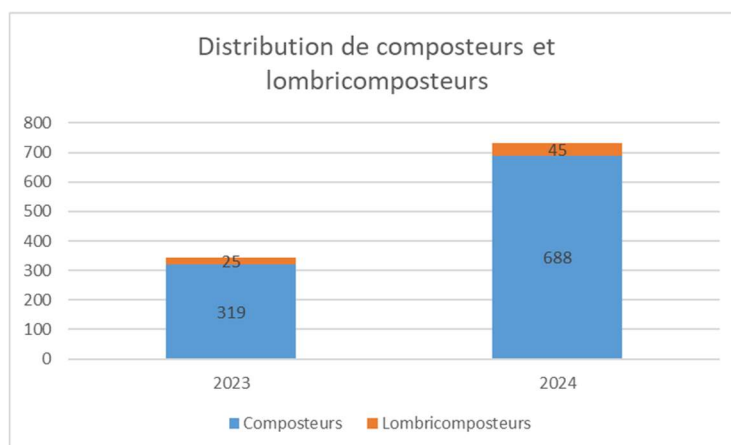


➤ Distribution de composteurs

Dans la continuité des années précédentes et renforcé par les résultats de l'étude biodéchets, EPN continue la distribution auprès des particuliers de composteurs et de lombricomposteurs. 2024 a été marqué par une forte augmentation de la demande de matériel de compostage par les usagers et des projets pédagogiques dans les écoles ont permis de mettre en place ces dispositifs.



Ce sont 688 composteurs et 45 lombricomposteurs qui ont ainsi été distribués en 2024.



4.5 LIMITATION DE LA PUBLICITE

EPN met à disposition des autocollants « STOP PUB », à l'accueil de l'Hôtel d'Agglomération et également dans toutes les mairies et mairies annexes du territoire. Cet autocollant a pour but de limiter la quantité d'imprimés publicitaires et gratuits sans adresse, distribués dans les boîtes aux lettres. Les journaux des communes et collectivités ne sont pas concernés et continuent à être distribués.



4.6 OUTILS INTERNET

De nombreuses informations sont en ligne sur le site internet EPN.

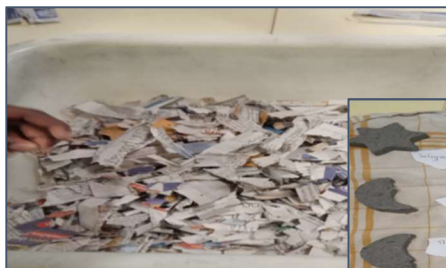
Diverses publications Facebook sur la prévention des déchets sont parues en 2024.



4.7 ACTIONS DE SENSIBILISATION

Des actions de sensibilisation sont menées par le Service Prévention d'EPN. Ces animations sont réalisées auprès des établissements scolaires, du public, du personnel intercommunal.

- Animations scolaires : animations portant sur la sensibilisation aux déchets, le gaspillage alimentaire et atelier Papier recyclé. Ce sont 143 élèves qui ont suivi ces animations.



- Animations grand public : le Service Prévention a réalisé plusieurs animations à destination des usagers :
 - Salon des Plantes – Evreux : 1500 personnes sensibilisées
 - Collecte des déchets avec le Club de Volley : 20 personnes sensibilisées
 - Ateliers à la Médiathèque d'Evreux sur la prévention des déchets : 40 personnes inscrites
 - Animation pour les agents de collecte EPN : 32 agents sensibilisés
 - Participation à la journée de valorisation des éco-délégués de classe des 8 collèges d'Evreux - dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

4.8 QUALITE DU TRI

L'équipe de prévention et qualité du TRI a pour mission d'œuvrer afin d'assurer un taux de qualité acceptable des emballages ménagers et des papiers collectés par le service de gestion public des déchets d'EPN. Pour estimer la compréhension des consignes de tri auprès des administrés, les agents réalisent régulièrement des suivis de collecte. Ainsi, ils identifient les erreurs de tri par secteur et peuvent ajuster la communication en conséquence. Ainsi en 2024, 15 suivis ont été effectués et 916 bacs refusés à la collecte.

Le refus de tri résulte des erreurs de tri réalisées par les habitants. Lors de la collecte des emballages et papiers, les déchets collectés sont envoyés au centre de tri à Guichainville où un second tri est effectué pour séparer les différents composants selon leur nature. En cas d'erreur de tri observée, le refus de tri est envoyé vers l'incinérateur.

Les erreurs de tri représentent des surcoûts significatifs pour les collectivités. Les déchets mal triés, sont envoyés au centre d'incinération pour y être traités. Donc tout déchet déposé à tort dans la poubelle de tri, va suivre la totalité d'un circuit qui ne lui est pas destiné. Par conséquent, les erreurs de tri occasionnent une dépense qui alourdit le budget de gestion d'EPN.



De même, le SETOM réalise des caractérisations aléatoires des apports d'EPN afin de mesurer la qualité du gisement. Tout ce qui ne correspond pas à des matières acceptées est nommé REFUS DE TRI et rejoint les ordures ménagères en incinération.

En 2024, le tonnage de refus de tri à l'entrée du centre de tri pour la collecte des emballages/papiers, c'est-à-dire de déchets déposés par erreur dans le bac jaune réservé aux déchets recyclables représente **28,9 %** des déchets collectés en Emballages et Papiers, soit une hausse de 27% par rapport à 2023.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de refus	19,20%	21%	21,90%	22,70%	28,90%

Les maladresses les plus recensées sont :

- l'utilisation de sac opaque pour conditionner les déchets dans le bac de tri,
- l'imbrication des déchets pour gagner de la place dans les bacs,
- le textile et le verre car il y a un amalgame du message « la poubelle de TRI est la poubelle du recyclage »
- le message 100% des papiers sont à mettre dans le bac jaune incite les usagers à y déposer les papiers sanitaires tels que les mouchoirs en papier et les essuie-tout.

Plusieurs fois par mois, les ambassadeurs effectuent des suivis de qualité.

4.9 ETUDES

4.9.1 Etude Biodéchets

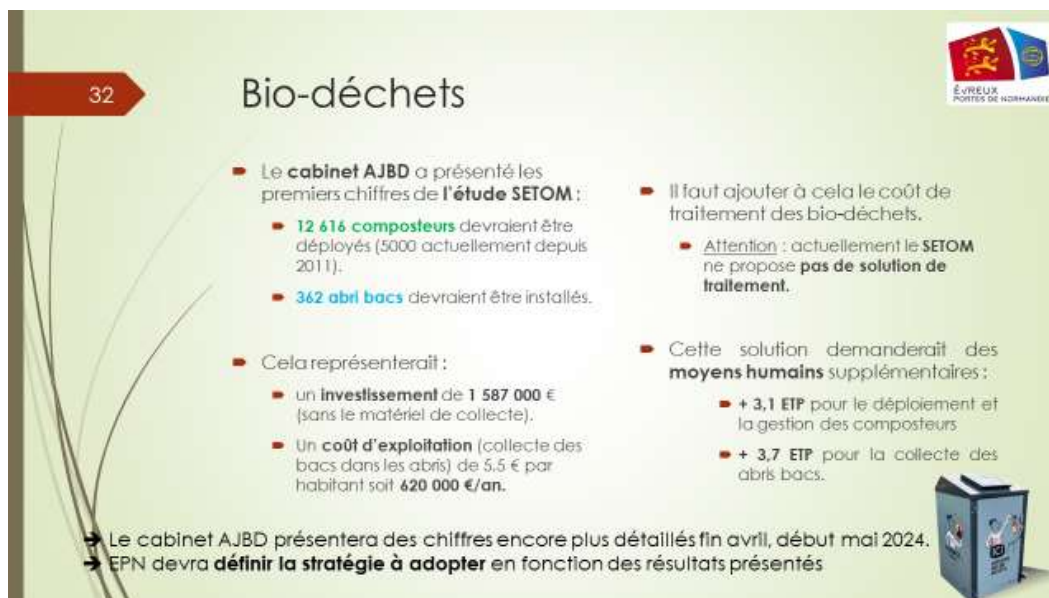
Le SETOM est le syndicat de traitement auquel EPN est adhérent. De ce fait, tous les déchets collectés par EPN sont pris en charge par le SETOM pour leur traitement. Le SETOM a lancé en avril 2023 une étude sur les biodéchets ; cette étude a pour but d'identifier les solutions de traitement possible sur le marché afin de valoriser les biodéchets dans le respect de la loi. Le SETOM a missionné le cabinet AJBD pour mener cette étude BIODÉCHETS. La loi anti-gaspillage étend l'obligation de trier les biodéchets à la source au 31 décembre 2023 à tous. A cette date, les professionnels dit « gros producteurs » ne seront plus les seuls concernés par cette mesure mais également les ménages. L'objectif de la loi est de limiter le gaspillage alimentaire de 50% entre 2015 et 2030. A défaut, la loi dit que les restes alimentaires, les invendus etc. nommés BIODÉCHETS devront, soit être compostés, soit être valorisés en biogaz par exemple, on parle alors d'économie circulaire. L'élimination par incinération est à éviter puisque ces déchets sont composés essentiellement d'eau et de divers nutriments naturels dont le retour au sol est à favoriser.

De ce fait, EPN a suivi l'étude afin de déterminer une stratégie selon les scénarii proposés. La phase 1 de l'étude a été la phase de diagnostic. L'agglomération d'EPN est essentiellement composée de communes rurales se prêtant bien au compostage individuel, partant de ce principe, c'est la solution qui est privilégiée. Ainsi tout au long de l'année 2023, plusieurs permanences ont eu lieu pour distribuer des composteurs individuels. Les composteurs distribués répondent aux principes de l'économie circulaire : fabriquer par une société Normande, et dont le bois est issu de forêt durable.

Toutefois, EPN est une collectivité mixte urbaine où le compostage qu'il soit individuel, partagé ou collectif ne convient pas partout, soit par des contraintes techniques (emplacements, jardins trop petits < à 80m², présence de nuisibles), soit par des contraintes humaines, comme la résistance des ménages aux changements de comportement. En décembre 2023, la seconde phase de l'étude se terminait. Cette phase était celle des propositions de scénarii. Plusieurs solutions ont été proposées

demandant de la réflexion, de la concertation et des chiffrages pour évaluer quelle solution correspondra le plus à notre territoire et notre population. Dans les solutions proposées, il y a la collecte en porte à porte, la collecte en apport volontaire avec abri bac, le compostage grutable, le compostage partagé et collectif.

Les études sur les solutions à mettre en œuvre ont continué en 2024.



Bio-déchets

- Le **cabinet AJBD** a présenté les premiers chiffres de l'**étude SETOM** :
 - 12 616 composteurs** devraient être déployés (5000 actuellement depuis 2011).
 - 362 abri bacs** devraient être installés.
- Cela représenterait :
 - un **investissement** de **1 587 000 €** (sans le matériel de collecte).
 - Un **coût d'exploitation** (collecte des bacs dans les abris) de **5,5 €** par habitant soit **420 000 €/an**.
- Il faut ajouter à cela le coût de traitement des bio-déchets.
 - Attention** : actuellement le **SETOM** ne propose **pas de solution de traitement**.
- Cette solution demanderait des **moyens humains** supplémentaires :
 - + 3,1 ETP** pour le déploiement et la gestion des composteurs
 - + 3,7 ETP** pour la collecte des abris bacs.

→ Le cabinet AJBD présentera des chiffres encore plus détaillés fin avril, début mai 2024.
 → EPN devra **définir la stratégie à adopter** en fonction des résultats présentés

4.9.2 Appel à projet CITEO

CITEO, l'éco-organisme de la filière des emballages ménagers multi matériaux et des papiers a lancé, en 2023, un appel à projet sur les déchets nomades. En octobre 2023, EPN a reçu un avis favorable à sa candidature en étant le premier lauréat de France. Ce projet porte sur les déchets hors foyers, les déchets mis dans les corbeilles de rue, des parcs et jardins, des aires de jeux, des parkings etc. L'objectif est de permettre aux usagers de continuer le geste de tri en dehors du domicile. Dans sa proposition, EPN explique sa stratégie élaborée avec les services municipaux d'EVREUX qui gèrent le domaine public : le service des espaces verts et le service propreté. La mise en œuvre du projet s'étendra sur 2 ans.

4.10 PLPDMA

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés d'Evreux Portes de Normandie est un document obligatoire depuis 2012 pour toutes les collectivités territoriales. Il a pour objectif de réduire la quantité de déchets du territoire concerné. Il établit des actions à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés ; il est révisé tous les 6 ans.

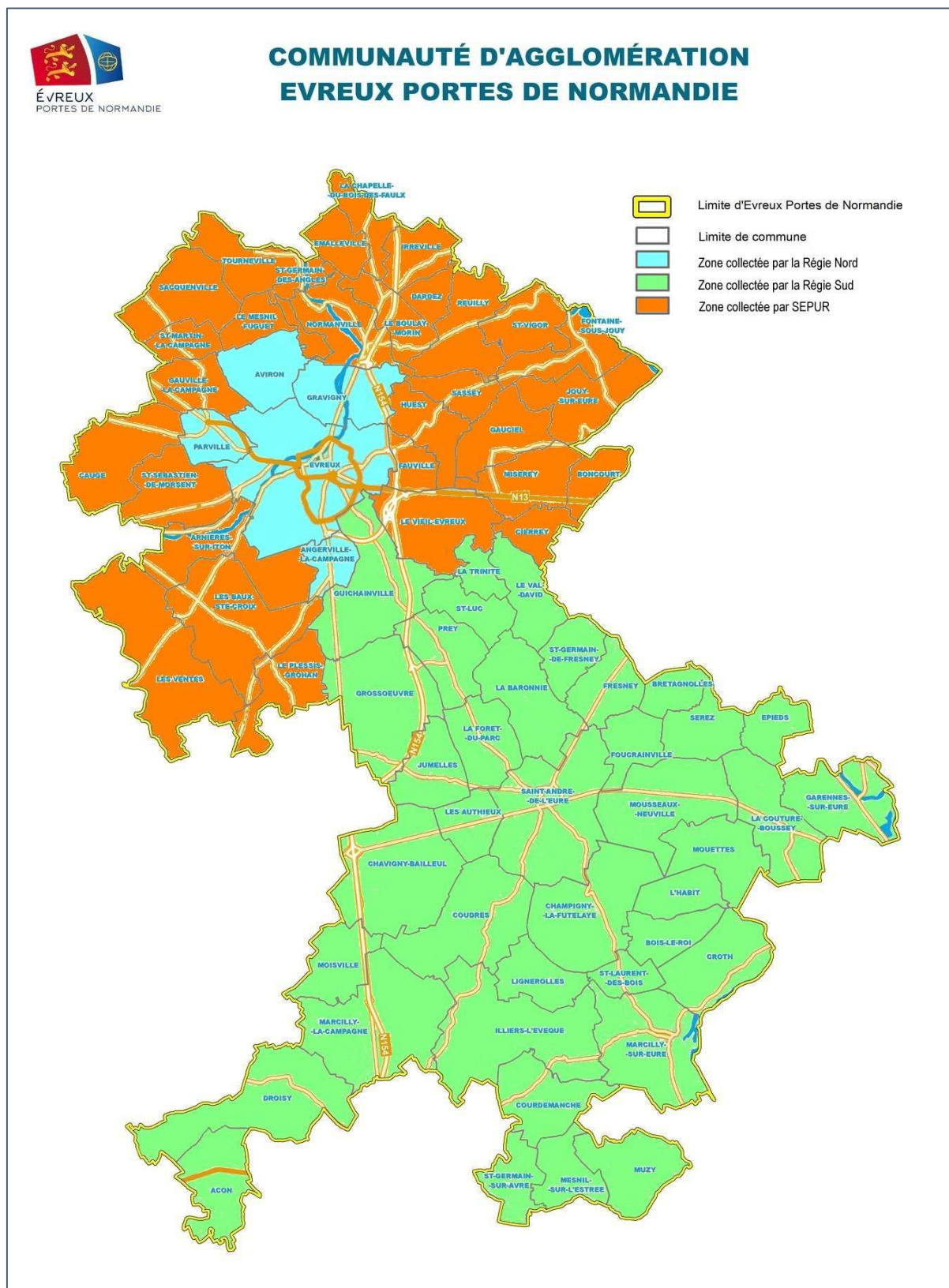
Depuis la création en 2017 de la collectivité, EPN est toujours en constante évolution, aussi l'élaboration de PLPDMA est souvent mise de côté pour concentrer les ressources aux missions prioritaires et réglementaires : l'harmonisation du Taux de TEOM, l'extension des consignes de tri etc.

En 2024, l'élaboration du PLPDMA a repris. Le Service Prévention a pour mission de définir un cadre, d'établir des fiches actions avec des objectifs à atteindre. L'adoption du programme sera réalisée après une phase de consultation du public et une délibération de l'autorité territoriale.

5. ANNEXES

ANNEXE 1 - CARTE DE REPARTITION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE	41
ANNEXE 2 – FREQUENCE DE COLLECTE PAR COMMUNE.....	42
ANNEXE 3– CARTE DES EMPLACEMENTS DES DECHETERIES, ECOPOINTS ET POINTS VERTS.....	45

ANNEXE 1 - CARTE DE REPARTITION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE



ANNEXE 2 – FREQUENCE DE COLLECTE PAR COMMUNE

Le tableau ci-dessous précise les fréquences de collecte de chaque type de déchets par commune, ainsi que le mode de collecte par la régie ou par un prestataire privé.

Collecteur	Commune	Jour de collecte des OM	Jour de collecte du tri sélectif	Jour de collecte déchets verts*
Régie Sud	Acon	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine paire	-
Régie Nord	Angerville la campagne	Mercredi semaine paire	Jeudi semaine paire	-
SEPUR	Arnières sur Iton	Lundi semaine paire	Lundi semaine impaire	-
Régie Nord	Aviron	Vendredi semaine paire	Vendredi semaine impaire	-
Régie Sud	Bois le Roy	Jeudi semaine impaire	Jeudi semaine impaire	-
SEPUR	Boncourt	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine impaire	-
Régie Sud	Bretagnolles	Lundi semaine paire	Lundi semaine paire	-
SEPUR	Caugé	Vendredi semaine paire	Vendredi semaine impaire	-
Régie Sud	Champigny la Futelaye	Mercredi semaine impaire	Mercredi semaine impaire	-
Régie Sud	Chavigny Bailleul	Jeudi semaine impaire	Jeudi semaine impaire	-
SEPUR	Cierrey	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine impaire	-
Régie Sud	Coudres	Mercredi semaine impaire	Mercredi semaine impaire	-
Régie Sud	Courdemanche	Mardi semaine impaire	Mardi semaine impaire	-
Régie Sud	Croth	Mardi semaine paire	Mardi semaine paire	-
SEPUR	Dardez	Mercredi semaine paire	Mercredi semaine impaire	-
Régie Sud	Droisy	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine paire	-
SEPUR	Emalleville	Mercredi semaine paire	Mercredi semaine impaire	-
Régie Sud	Epieds	Lundi semaine paire	Lundi semaine paire	-
Régie Nord	Evreux	Variable	Variable	Variable
SEPUR	Fauville	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine impaire	-
SEPUR	Fontaine sous Jouy	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine impaire	-
Régie Sud	Foucrainville	Lundi semaine paire	Lundi semaine paire	-
Régie Sud	Fresney	Jeudi semaine impaire	Jeudi semaine impaire	-
Régie Sud	Garennes sur Eure	Lundi semaine paire	Lundi semaine paire	-
SEPUR	Gauciel	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine impaire	-
SEPUR	Gauville la Campagne	Vendredi semaine paire	Vendredi semaine impaire	-
Régie Nord	Gravigny	Vendredi semaine impaire	Vendredi semaine paire	Vendredi
Régie Sud	Grossoeuvre	Vendredi semaine impaire	Vendredi semaine paire	-
Régie Sud	Guichainville	Vendredi semaine paire	Vendredi semaine impaire	-
SEPUR	Huest	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine impaire	-
Régie Sud	Illiers l'Evêque	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine paire	-
SEPUR	Irreville	Mercredi semaine paire	Mercredis semaine impaire	-
SEPUR	Jouy sur Eure	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine impaire	-
Régie Sud	Jumelles	Jeudi semaine impaire	Jeudi semaine impaire	-
Régie Sud	La Baronnie	Jeudi semaine impaire	Jeudi semaine impaire	-

Collecteur	Commune	Jour de collecte des OM	Jour de collecte du tri sélectif	Jour de collecte déchets verts*
SEPUR	La Chapelle du Bois des Faulx	Mercredi semaine paire	Mercredis semaine impaire	-
Régie Sud	La Couture Boussey	Lundi semaine impaire	Lundi semaine impaire	-
Régie Sud	La Forêt du Parc	Jeudi semaine impaire	Jeudi semaine impaire	-
Régie Sud	La Trinité	Vendredi semaine paire	Vendredi semaine impaire	-
SEPUR	Le Boulay Morin	Mercredi semaine paire	Mercredi semaine impaire	-
SEPUR	Le Mesnil-Fuguet	vendredi semaine paire	Vendredi semaine impaire	-
SEPUR	Le Plessis-Grohan	Lundi semaine paire	Lundi semaine impaire	-
Régie Sud	Le Val David	Vendredi semaine impaire	Vendredi semaine impaire	-
SEPUR	Le Vieil Evreux	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine impaire	-
Régie Sud	Les Authieux	Jeudi semaine impaire	Jeudi semaine impaire	-
SEPUR	Les Baux Sainte Croix	Lundi semaine paire	Lundi semaine impaire	-
SEPUR	Les Ventes	Lundi semaine paire	Lundi semaine impaire	-
Régie Sud	L'Habit	Mercredi semaine impaire	Mercredi semaine impaire	-
Régie Sud	Lignerolles	Mercredi semaine impaire	Mercredi semaine impaire	-
Régie Sud	Marcilly la Campagne	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine paire	-
Régie Sud	Marcilly sur Eure	Mardi semaine paire	Mardi semaine paire	-
Régie Sud	Melleville	Mercredi semaine paire	Jeudi semaine paire	-
Régie Sud	Mesnil sur L'Estrée	Mardi semaine impaire	Mardi semaine impaire	-
SEPUR	Miserey	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine impaire	-
Régie Sud	Moisville	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine paire	-
Régie Sud	Mouettes	Lundi semaine impaire	Lundi semaine impaire	-
Régie Sud	Mousseaux Neuville	Lundi semaine paire	Lundi semaine paire	-
Régie Sud	Muzy	Mardi semaine impaire	Mardi semaine impaire	-
SEPUR	Normanville	Mercredi semaine paire	Mercredis semaine impaire	-
Régie Nord	Parville	Jeudi semaine impaire	Jeudi semaine impaire	-
Régie Sud	Prey	Vendredi semaine impaire	Vendredi semaine impaire	-
SEPUR	Reuilly	Mercredi semaine paire	Mercredi semaine impaire	-
SEPUR	Sacquenville	Vendredi semaine paire	Vendredi semaine impaire	-
Régie Sud	Saint André de l'Eure	Mercredi semaine paire	Mercredi semaine paire	-
Régie Sud	Saint Germain de Fresney	Jeudi semaine impaire	Jeudi semaine impaire	-
SEPUR	Saint Germain des Angles	Mercredi semaine paire	Mercredis semaine impaire	-
Régie Sud	Saint Germain sur Avre	Mardi semaine impaire	Mardi semaine impaire	-
Régie Sud	Saint Laurent des Bois	Mardi semaine paire	Mardi semaine paire	-
Régie Sud	Saint Luc	Vendredi semaine paire	Vendredi semaine paire	-
SEPUR	Saint Martin la Campagne	vendredi semaine paire	Vendredi semaine impaire	-

Collecteur	Commune	Jour de collecte des OM	Jour de collecte du tri sélectif	Jour de collecte déchets verts*
SEPUR	Saint Sébastien de Morsent	Mardi semaine paire	Mardi semaine impaire	-
SEPUR	Saint Vigor	Mercredi semaine paire	Mercredis semaine impaire	-
SEPUR	Sassey	Jeudi semaine paire	Jeudi semaine impaire	-
Régie Sud	Serez	Lundi semaine paire	Lundi semaine paire	-
SEPUR	Tourneville	Mercredi semaine paire	Mercredis semaine impaire	-

***Collecte Déchets verts : périodes d'avril/mai/juin et septembre/octobre/novembre**

ANNEXE 3– CARTE DES EMPLACEMENTS DES DECHETERIES, ECOPOINTS ET POINTS VERTS





ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Evreux Portes de Normandie
9 rue Voltaire
27000 EVREUX

Direction de la Propreté, des Déchets et du Parc Motorisé
Services Déchets
Tél : 02 32 31 98 51

Adresse mail : bal_gdd@epn-agglo.fr

Site internet : <https://www.evreuxportesdenormandie.fr/>